

**République Tunisienne**

\*\*\*\*\*

**Ministère de l'Agriculture des  
Ressources Hydrauliques et de la Pêche**



**Rapport Annuel de Performance de la  
mission agriculture, ressources hydrauliques  
et pêche pour l'année 2020**

**Décembre 2021**

# Sommaire

## **Première Partie : Présentation générale de la mission de l'Agriculture, des Ressources**

### **Hydrauliques et de la Pêche ..... 1**

1. Résultat de performance pour l'année 2020 ..... 2

2. Exécution du Budget de la mission. Pour l'année 2020 ..... 9

## **Deuxième Partie : Présentation des Programmes de la Mission de l'Agriculture, les Ressources**

### **Hydrauliques et la Pêche .....13**

#### **I. Programme 1 : production agricole, qualité et sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires.....14**

1. Présentation et analyse des résultats de performance :.....15

2. Présentation de l'exécution du Budget du programme .....20

#### **II. Programme 02 : pêche et Aquaculture .....24**

1. Présentation et analyse des résultats de performance .....25

2. Présentation de l'exécution du Budget du programme .....29

#### **III. Programme 03 : Eaux .....32**

1. Présentation et analyse des résultats de performance .....33

2. Présentation de l'exécution du Budget du programme .....40

#### **IV. Programme 04 : Forêts et aménagement des terres agricoles .....51**

1. Présentation et analyse des résultats de performance .....52

2. Présentation de l'exécution du Budget du programme.....58

#### **V. Programme 05 : Enseignement supérieur, recherche, formation et vulgarisation**

### **Agricoles .....65**

1. Présentation et analyse des résultats de performance .....66

2. Présentation de l'exécution du Budget du programme .....72

#### **VI. Programme 09: Pilotage et Appui .....78**

1. Présentation et analyse des résultats de performance .....79

2. Présentation de l'exécution du Budget du programme .....85

## **Première Partie :**

# **Présentation générale de la mission agriculture, ressources hydrauliques et pêche**

## 1- Résultats de Performance pour l'année 2020

La politique de développement agricole en Tunisie repose sur la compatibilité entre les dimensions économique et sociale, tout en assurant les équilibres environnementaux, dans le but de parvenir à un développement durable et d'offrir des conditions de vie satisfaisantes à tous les citoyens. L'objectif principal de la stratégie de sécurité alimentaire en Tunisie est d'améliorer durablement le niveau de vie de la population, en tirant pleinement parti des contributions de l'agriculture au développement économique et rural et à la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire.

Les terres agricoles représentent 62 % de la superficie totale du pays, ce qui équivaut à plus de 10 millions d'hectares, répartis comme suit :

- La superficie cultivée est de 5,25 millions d'hectares, soit 32 % de la superficie totale du pays.
- Pâturages naturels et prairies 4,8 millions d'hectares
- Forêts d'environ 1,6 million d'hectares

L'agriculture familiale et les petits agriculteurs dominent le secteur agricole tunisien, puisque 75% des terres agricoles ne dépassent pas une superficie de 10 hectares.

Le secteur agricole occupe environ 15% de la population active avec de nombreux emplois saisonniers importants. Il est d'une importance sociale respectable car il fournit un revenu permanent à environ 470 000 agriculteurs qui contribuent à la stabilité de la population rurale, ce qui représente 35% de la population totale et les femmes représentent 35% de la population active.

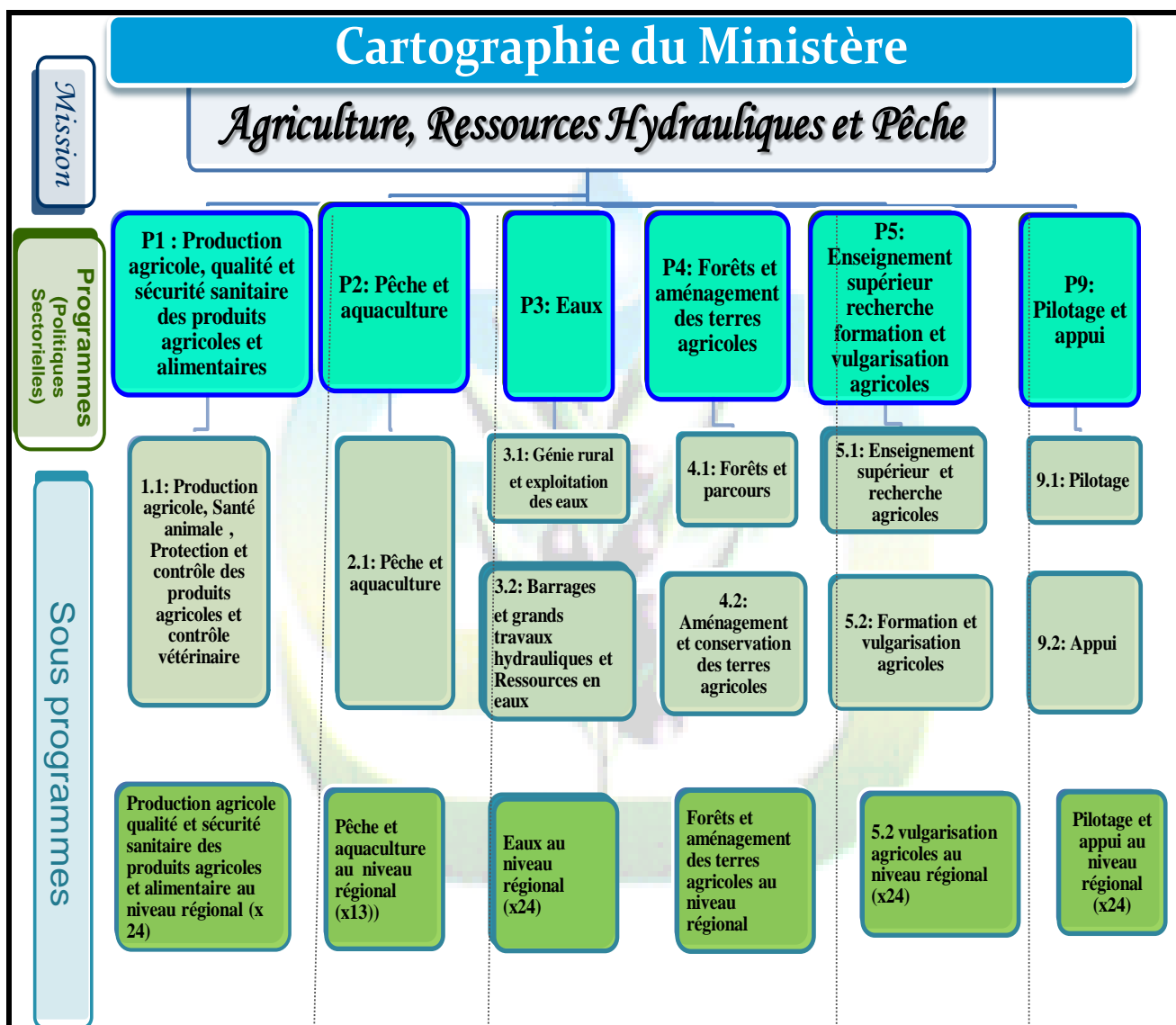
En effet, le secteur agricole contribue à 9 % du PIB, 7,5 % des investissements totaux, 8 % des importations et 9 % des exportations totales.

Pour réaliser ces paris, les axes stratégiques et les objectifs nationaux, sectoriels et régionaux du Ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche ont été fixés dans le document d'orientation quinquennale 2016-2020 pour réaliser les priorités du Ministère dans la prochaine phase à savoir :

- Développer les ressources naturelles, assurer leur durabilité et réduire les effets du changement climatique
- Aborder la situation foncière des terres agricoles, lutter contre la dispersion de la propriété et renforcer l'exploitation des terres domaniales agricoles.
- Promouvoir les filières de production, renforcer leur compétitivité et assurer leur pérennité
- Encourager l'investissement et le financement de l'activité agricole.
- Promouvoir la petite agriculture familiale et renforcer le rôle de l'agriculture dans le développement rural.
- Produire et diffuser des connaissances.
- Rationaliser la bonne gouvernance du secteur agricole et de la pêche

Selon la méthode de la Gestion Budgétaire par Objectifs, le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche est structuré en cinq programmes opérationnels qui représentent les politiques sectorielles du Ministère et un programme de pilotage et d'appui :

- **Production Agricole, Qualité et Sécurité Sanitaire des Produits Agricoles et Alimentaire**
- **Pêche et Aquaculture**
- **Eaux**
- **Forêts et Aménagement des Terres Agricoles**
- **Enseignement Supérieure, Recherche, Formation et Vulgarisation Agricoles.**
- **Le Pilotage et l'Appui**



## 1-1- Les principales réalisations

En tant que dernière année du plan quinquennal de développement 2016-2020, l'année 2020 a vu la poursuite de la mise en œuvre des éléments de la politique de développement agricole dans le but d'augmenter la valeur ajoutée du secteur et sa compétitivité afin de renforcer la sécurité alimentaire et fournir un revenu décent aux agriculteurs et aux pêcheurs et maintenir la durabilité des ressources naturelles.

En plus de poursuivre la mise en œuvre des différents projets, programmés dans le cadre du plan, l'année 2020 a vu l'émergence de la pandémie de Corona, qui a eu un impact sur l'activité agricole et la mise en œuvre des projets de développement. Par ailleurs, les réalisations et les réformes les plus importantes pour l'année 2020 dans divers domaines sont :

### **A. Développer les ressources naturelles et assurer leur durabilité**

La mise en œuvre des projets programmés s'est poursuivie malgré les perturbations enregistrées suite à la pandémie de Corona, qui étaient principalement représentées par :

Les réalisations dans le domaine des ressources naturelles sont les suivantes :

Au niveau du développement et de la protection des ressources en eau et de leur durabilité, la revue de l'Eau se poursuit.

L'année 2020 a également vu la poursuite de la réalisation de l'étude stratégique sur le secteur de l'eau à l'horizon 2050, qui a effectivement été lancée au cours de l'année 2019.

Aussi, au cours de l'année 2020, les travaux d'achèvement des ouvrages de mobilisation tels que les barrages et les lacs collinaires se sont poursuivis, ainsi que le suivi et la maîtrise des ressources en eau, la mise en œuvre des programmes de création de périmètres irrigués (50 hectares) et de réaménagement sur une superficie d'environ 3 000 hectares. La mise en œuvre des projets de modernisation des périmètres irrigués de Sidi Thabet (5 000 ha) et du bassin inférieur de la Medjerda (2 750 ha) et la gestion intégrée des ressources en eau de Mornag (6 800 ha) a progressé.

En plus du projet de valorisation des périmètres irrigués financé par la Banque Africaine de Développement, qui intervient dans les gouvernorats de Kasserine, Kairouan et Sidi Bouzid sur une superficie de 9 mille hectares pour un coût de 158 millions de dinars. Le projet comprend le rétablissement des périmètres irrigués, l'amélioration de la productivité agricole de 17 périmètres irrigués publics, la valorisation et la commercialisation des produits agricoles à travers la création de pistes agricoles au sein des périmètres irrigués sur une longueur de 32 km et en se concentrant sur les étapes de la production et post-production, y compris l'approvisionnement, la promotion et la transformation, à travers la participation de tous les acteurs de la filière. Les travaux ont été achevés dans la zone de Tarza à Kairouan (110 Ha).

On ce qui concerne les forêts :

Poursuivant la mise en œuvre du projet de gestion intégrée des paysages dans les régions les moins développées de Tunisie, qui vise à améliorer la gestion des paysages naturels et offrir

des opportunités économiques aux communautés rurales ciblées, surtout les gouvernorats de Bizerte, Beja, Jendouba, El Kef, Siliana, Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid, d'une valeur d'environ 100 millions de dollars, financés par la Banque mondiale. En application d'un arrêté du Ministre de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques de la Pêche en date du 22 mai 2020, l'affectation des cadres de l'unité de gestion par objectifs pour la mise en œuvre du projet a été complétée par des plans fonctionnels pour assurer les conditions appropriées de la mise en œuvre du projet.

Dans le domaine de l'aménagement et de la préservation des terres agricoles, la mise en œuvre du programme national de conservation des eaux et des sols, qui concerne tous les gouvernorats, s'est poursuivie, avec des travaux d'aménagement des estuaires d'eau, d'entretien et des aménagements pour la réparation des ruisseaux d'eau des vallées, la diffusion de l'eau, l'alimentation des nappes et réalisation des lacs collinaires. Egalement la poursuite de la mise en œuvre de plusieurs projets, notamment :

- Programme cadre de financement pour la gestion du bassin des fleuves.
- Programme d'adaptation au changement climatique dans les zones fragiles de Bizerte, El Kef, Siliana, Kairouan et Sidi Bouzid PACTE.
- Un projet de participation des populations locales à l'évacuation des eaux et des sols dans le bassin supérieur du Nabhana.

En ce qui concerne les ressources aquacoles, il a continué au cours de l'année 2020 à intensifier ses efforts pour lutter contre la pêche illicite en impliquant la profession dans cet effort, comme il a été convenu entre le Ministère et la l'union tunisienne de l'agriculture et de la pêche le 17 juin 2020 d'adopter une démarche visant à bien utiliser le système national de surveillance des unités de pêche par satellite, en prenant plusieurs mesures et procédures.

En revanche, au cours de l'année 2020, comme les années précédentes, le système de repos biologique s'est poursuivi pour la douzième année consécutive (2009-2020), en interdisant la pêche dans toute la zone marine au sud de la traversée parallèle à travers Ras Kabuda pendant la période du 01 juillet au 30 septembre.

### **B/ Résoudre les problèmes fonciers agricoles, lutter contre la dispersion de la propriété et bien rationaliser l'exploitation des terres agricoles domaniales**

Considérant que les terres agricoles domaniales représentent un maillon important du système de développement agricole et de son rôle dans l'avancement de la mobilité économique, au cours des années 2019 et 2020, les travaux se sont poursuivis pour accélérer son réemploi et rationaliser la gouvernance de son exploitation, malgré les conditions sanitaires difficiles que les pays connu à la suite de la pandémie de Covid-19, qui a affecté négativement le pays et le rythme des investissements, car il n'a pas été possible pendant la période de quarantaine pour les investisseurs de faire des visites de terrain dans les parcelles agricoles classés sur la liste numéro 37 pour créer leur entreprises et préparer les dossiers d'appel d'offres, en plus du retard de préparation de la liste numéro 18 relative aux lots techniciens en raison de la non-achèvement du plan topographique d'un certain nombre de lots .

## **C/ Promouvoir les systèmes de production, améliorer leur compétitivité et assurer leur durabilité.**

Les travaux se sont poursuivis au cours de l'année 2020 pour prendre soin de divers systèmes agricoles, en particulier les filières stratégiques, et suite à l'émergence de la pandémie de Corona, l'accent a été mis sur la réduction des effets de cette pandémie sur le fonctionnement de divers systèmes, comme les répercussions les plus importantes sur les systèmes de production étaient les suivants :

- Enregistrement d'une baisse du secteur de la pêche maritime d'environ 30% dans la production et les quantités exportées au cours des quatre premiers mois de l'année 2020, par rapport à la même période l'année dernière.
- Diminution du rythme des activités des programmes de protection phytosanitaire et zoo sanitaire (opérations médicamenteuses, contrôle sanitaire aux points de passage, campagnes de vaccination et autres activités).
- La fermeture des points de vente de produits biologiques (environ 15 points) pendant la période de quarantaine a constitué un obstacle pour les commerçants et les producteurs qui les approvisionnent en légumes et cultures biologiques frais

D'autre part, les travaux se sont poursuivis au cours de l'année 2020 pour suivre les filières de production et prendre les mesures nécessaires pour améliorer leurs performances. Et dans ce sens on peut citer l'Arrêté gouvernemental n° 2020-1 du 2 janvier 2020, modifiant l'arrêté n° 2006-2095 du 24 juillet 2006, fixant les modalités d'accès au fonds de promotion de l'huile d'olive emballé et ses modalités de fonctionnement. Cette révision vise à scruter davantage les interventions de ce fonds en identifiant les différents processus liés au soutien au programme publi-promotionnel et au soutien au programme d'exportation de l'exportateur émergent et à déterminer le montant des subventions et les modalités de leur attribution.

Le décret gouvernemental n° 2020-78 du 12 février 2020 a également été pris pour modifier le décret n° 2009-723 du 16 mars 2009, fixant les modalités d'intervention du Fonds de promotion de la qualité des dattes et ses modalités de gestion.

Quant au niveau de protection de la santé animale, la mise en œuvre de diverses campagnes nationales de prévention des maladies infectieuses et de contrôle sanitaire des animaux à l'exportation et à l'importation s'est poursuivie. Dans le domaine des réseaux de surveillance épidémiologique, 13 réseaux ont été mis en place dans le but de détecter précocement l'émergence de maladies, et la couverture des campagnes nationales de prévention contre les maladies animales devrait atteindre 85 %.

Dans le domaine de la pêche maritime, un décret gouvernemental n°26 de 2020 en date du 8 janvier 2020 a été pris concernant la conclusion d'une convention d'un don entre l'Agence française de développement et la République tunisienne pour financer le programme d'appui à la gestion durable des ressources aquacole et l'aquaculture.



## **D/ Promouvoir l'investissement et le financement de l'activité agricole**

Suite à l'émergence de la pandémie de Corona, des perturbations ont été enregistrées au niveau de toutes les étapes du système d'investissement privé et des services associés de la supervision directe des investisseurs jusqu'à la déclaration des investissements et leur mise en œuvre et décaissement des subventions en raison de la perturbation des travaux de terrain, qui a entraîné une baisse des intentions d'investissements agricoles privés autorisés (- 80% de la valeur au cours des 4 premiers mois de l'année 2020 contre 2804) et l'accumulation de dossiers d'investissement en cours en attente d'approbation des comités d'attribution des concessions (environ 400 md), qui met en garde contre la possibilité d'une baisse du niveau d'investissement agricole au cours de l'année 2020 de 25% par rapport à l'année 2019, ce qui réduit la possibilité de créer environ 1500 emplois permanents. Un retard a également été enregistré au niveau de la mobilisation des ressources du Fonds de compétitivité pour le développement de la compétitivité du secteur de l'agriculture et de la pêche et la perturbation de divers programmes orientés au profit des jeunes et des investisseurs accompagnateurs...

Le début de l'année 2020, a également vu la promulgation de la loi et de l'arrêté gouvernemental relatifs à la ratification d'un protocole d'accord entre le gouvernement de la République tunisienne et le gouvernement de la République italienne pour la mise en œuvre du programme d'appui à la secteur privé et inclusion financière dans les domaines de l'agriculture, de l'économie sociale et solidaire, et l'accord de facilitation des prêts entre la Banque centrale de Tunisie et la Caisse italienne de dépôt et de crédit, conclu le 18 mars 2019.

## **E/ Promouvoir la micro-agriculture et l'agriculture familiale et renforcer le rôle de l'agriculture dans le développement rural,**

Dans le cadre de la promotion de l'économie sociale et solidaire, au début de l'année 2020, un accord de prêt a été conclu entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République italienne relatif au Programme d'Appui au Secteur Privé et Financier Inclusion dans les domaines de l'agriculture et de l'économie sociale et solidaire.

D'autre part, l'année 2020 a vu la poursuite de la mise en œuvre des projets de développement agricole intégré, et plusieurs autres projets sont mis en œuvre dans le cadre de la coopération bilatérale, notamment :

- Un projet de promotion de l'agriculture durable et du développement rural dans les régions du nord et du centre-ouest de la Tunisie. L'objectif principal de ce projet est de soutenir la contribution de l'agriculture et de ses activités connexes à l'amélioration des revenus des résidents ruraux, en particulier des femmes et des jeunes.
- Le Programme d'avancement des Filières agricoles, qui vise à soutenir les groupes de petits agriculteurs et les petites entreprises de conversion et de commercialisation dans les régions du Nord-Ouest et du Midwest dans le développement de modèles commerciaux durables grâce à des conseils mieux conçus et en reliant toutes les étapes de l'organisation, du producteur au consommateur.
- Programme d'activités exemplaire pour le développement agricole et rural

## **F/ Développer le système de production et de diffusion des connaissances**

Concernant la recherche scientifique agricole et la valorisation de ses résultats au profit du secteur agricole, les résultats de la consultation qui a été organisée avec les acteurs de la profession, du développement et de la recherche ont été exploités pour renouveler les orientations et les besoins de la recherche agricole à l' horizon 2030 en adoptant une approche participative à travers laquelle les agriculteurs et les structures professionnelles sont parmi les éléments principaux et actifs dans le renouvellement des priorités de la recherche agricole.

26 thèmes de recherche ont été identifiés, répartis en 6 programmes de recherche prioritaires pour des systèmes de production durables dans un contexte caractérisé par la détérioration des ressources naturelles, le changement climatique, l'exploitation et la gestion durable des systèmes de production aquacoles et halieutiques, l'exploitation et la valorisation des ressources naturelles. Au regard des changements climatiques et de la gestion durable des ressources et politiques forestières et pastorales Agriculture, développement rural, filières agro-alimentaires et innovation sociale.

Dans le domaine de la formation et de la vulgarisation dans l'agriculture et la pêche, la mise en œuvre des programmes d'activités de vulgarisation sur le terrain et des activités de vulgarisation destinées aux femmes rurales s'est poursuivie au cours de l'année 2020. Des travaux sont également en cours pour développer et tester des méthodes ou piliers de vulgarisation innovants pour améliorer l'efficacité des services de conseil agricole dans le domaine de la formation et de la vulgarisation, tels que la gestion des usages agricoles, les chaînes de valeur et la transformation des produits agricoles, ainsi que la le flux de travail des plateformes participatives et leur relation avec la formation et le conseil agricoles. La mise en œuvre du programme de réhabilitation des centres de formation professionnelle agricole a été lancée dans le cadre de la coopération avec les États-Unis d'Amérique.

Les activités de formation agricole ont connu un arrêt temporaire pendant la période de quarantaine, tandis que les activités de vulgarisation se sont poursuivies dans certaines zones en fonction de la disponibilité de mécanismes de communication à distance avec les agriculteurs.

## 2- Exécution du budget de la Mission au titre de l'année 2020

Tableau N°1

Exécution du budget de la Mission au titre de l'année 2020 par rapport aux prévisions

Répartition par nature de la dépense

Unité : 1000 dinars

Dépenses		Prévisions 2020	Réalizations 2020 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
		L.F.C (1)		Montant (2)-(1)	Taux de réalisation (%) (2)/(1)
Dépenses de Rémunération	Crédits de paiement	638 159	626246	-11 913	98,1%
Dépenses de fonctionnement	Crédits de paiement	87 692	116157	28 465	132,5%
Dépenses d'intervention	Crédits d'engagement	450834	567122	116 288	125,8%
	Crédits de paiement	450 834	567122	116 288	125,8%
Dépenses d'investissement	Crédits d'engagement	1442206	1165602	-276 604	80,8%
	Crédits de paiement	500 205	577884	77 679	115,5%
Dépenses des opérations financières	Crédits d'engagement	84000	84000	0	100,0%
	Crédits de paiement	84 000	84 000	0	100,0%
Total	Crédits d'engagement	2702891	2702891	0	100,0%
	Crédits de paiement	1 760 890	1971409	210 519	112,0%

Au cours de l'année 2020, le taux d'exécution des crédits de paiement de la mission agriculture, ressources hydrauliques et pêche est de l'ordre de 112,0% par rapport à la loi de finances complémentaire, en effet la répartition les dépenses exécutés se repartissent entre dépenses de rémunération, Dépenses de fonctionnement, Dépenses d'intervention, Dépenses d'investissement et Dépenses des opérations financières

En analysant le dépenses on constate que le taux d'exécution le plus élevé est celui des dépenses de fonctionnement égale à 132,5% Alors que le taux d'exécution le plus faible aux autres natures des dépenses correspond aux dépenses rémunération qui est de l'ordre de 98,1%, mais cela ne cache pas le fait que ses dernières sont les plus importantes en termes de crédits de paiement crédits (626 246 mille dinars), puis les dépenses d'exécutions des

investissements d'une valeur égale à 577 884 mille dinars, puis En troisième place en termes de crédits de paiement exécutés, on trouve les dépenses d'interventions, avec un montant de 567122 mille dinars.

**Tableau N°2****Exécution du budget de la Mission au titre de l'année 2020 par rapport aux prévisions****Répartition par programmes**

Unité : 1000 dinars

Programmes		Prévisions 2020 L.F.C (1)	Réalizations 2020 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
				Montant (2)-(1)	Taux de réalisation (%) (2)/(1)
Programme 1 : Production agricole, qualité et sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires	Crédits d'engagement	354 412	411 314	56 902	116,1%
	Crédits de paiement	327 509	406 654	79 145	124,2%
Programme 2 : Pêche et Aquaculture	Crédits d'engagement	159 212	214 059	54 847	134,4%
	Crédits de paiement	103 897	163 384	59 487	157,3%
Programme 3 : Eaux	Crédits d'engagement	1 229 304	1 084 063	-145 241	88,2%
	Crédits de paiement	590 398	672 836	82 438	114,0%
Programme 4 : Forêts et Aménagement des Terres Agricoles	Crédits d'engagement	456 079	371 990	-84 089	81,6%
	Crédits de paiement	328 141	333 830	5 689	101,7%
Programme 5 : Enseignement Supérieure, Recherche, Formation et Vulgarisation Agricoles	Crédits d'engagement	205 417	201 349	-4 068	98,0%
	Crédits de paiement	195 331	194 261	-1 070	99,5%
Programme 9 : Le Pilotage et l'Appui	Crédits d'engagement	298 467	276 352	-22 115	92,6%
	Crédits de paiement	215 614	200 444	-15 170	93,0%
Total	Crédits d'engagement	2 702 891	2 559 127	-143 764	94,7%
	Crédits de paiement	1 760 890	1 971 409	210 519	112,0%

Les réalisations de la mission de l'agriculture, ressources hydrauliques et de la pêche (**1971409 mille dinars**) se répartissent sur les cinq programmes opérationnels et le programme pilotage et appui à des degrés divers, Où on classe le Programme N°3 : Eaux au premier niveau de réalisation avec une valeur de réalisations égale à 672836 mille dinars, puis Programme N°1 : Production agricole, qualité et sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires, avec une valeur de réalisations égale à **406654 mille dinars**, suivi du programme n°4 : programme n°4 : forêts et aménagement des terres agricoles à une valeur de réalisation équivalent à **333 830 mille dinars**, en quatrième place est le programme n°9 : Pilotage et Appui (**200444 mille dinars**), et en cinquième position se trouve le programme n°5 : Enseignement supérieur, recherche, formation et Vulgarisation agricole (**194 261 mille dinars**). Enfin, on trouve le programme n°2 : Pêche et aquaculture (**163 384 mille dinars**) et ce qui est notable explique ici l'écart au niveau de la valeur financière des réalisations c'est le budget qui a été prévu pour le programme par la loi de finances et la loi de finances complémentaire pour l'année 2020, ainsi que le plan d'exécution suivi par le programme.

### **Programme 1 : Production agricole, qualité et sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires**

Le total des dépenses exécutées du programme 01 relatives à l'année 2020 en termes de crédits de paiement s'élève à **406654 mille de dinars**, par rapport à ce qui est programmé dans la loi de finances complémentaire qui est égale à **327509 milles de dinars**, soit un taux de réalisation de **124,2%**.

### **Programme 2 : Pêche et aquaculture**

Le total des dépenses exécutées du programme 02 relatives à l'année 2020 en termes de crédits de paiement s'élève à **163384 milles dinars**, par rapport à ce qui est programmé dans la loi de finances complémentaire qui est égale à **103897 milles dinars**, soit un taux de réalisation de **157,3 %**.

### **Programme 3 : Eaux**

Le total des dépenses exécutées du programme 03 relatives à l'année 2020 en termes de crédits de paiement s'élève à **672836 milles dinars**, par rapport à ce qui est programmé dans la loi de finances complémentaire qui est égale à **590398 milles dinars**, soit un taux de réalisation de **114%**.

### **Programme 4 : Forêts et aménagement des terres agricoles**

Le total des dépenses exécutées du programme 04 relatives à l'année 2020 en termes de crédits de paiement s'élève à **333 830 milles dinars**, par rapport à ce qui est programmé dans la loi de

## Présentation générale de la mission

---

finances complémentaire qui est égale à **328141** milles dinars, soit un taux de réalisation de **101,7 %**.

### **Programme 5 : Enseignement supérieur, recherche, formation et vulgarisation agricoles**

Le total des dépenses exécutées du programme 05 relatives à l'année 2020 en termes de crédits de paiement s'élève à **194261** milles dinars, par rapport à ce qui est programmé dans la loi de finances complémentaire qui est égale à **195331** milles dinars, soit un taux de réalisation de **99,5%**.

### **Programme 9 : Pilotage et appui**

Le total des dépenses exécutées du programme 09 relatives à l'année 2020 en termes de crédits de paiement s'élève à **200444** milles dinars, par rapport à ce qui est programmé dans la loi de finances complémentaire qui est égale à **215614** milles dinars, soit un taux de réalisation de **93%**.

## **Deuxième Partie :**

### **Présentation des programmes de la Mission agriculture, ressources hydrauliques et pêche**



## Programme 1 : Production agricole, qualité et sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires

### Exécution du Budget

2020

Crédits de paiement  
(mille dinars)

406654

(20.6% du budget  
de la mission)

Dépenses de  
rémunération  
66151

Dépenses de  
fonctionnement  
1989

Dépenses  
d'interventions  
304553

Dépenses  
d'investissements  
33961

Chef de programme:  
Abdelfattah said

Directeur général de la  
Production agricole

A partir de 30 juin 2020

Objectifs stratégiques	Indicateurs de mesure de performance
Objectif 1.1 : Développer des systèmes de production agricole pour garantir la sécurité alimentaire	Indicateur 1.1.1 : Amélioration du rendement des cultures irriguées (régional) : Céréales, Pommes de terre et Tomates
Objectif 1.2 : Soutenir le système de qualité contrôle sanitaire des produits agricoles et agro-alimentaires conformément aux exigences des marchés domestiques et extérieurs	Indicateur 1.2.1 : Taux de couverture sanitaire (animaux) (régional)
	Indicateur 1.2.2 : Taux des échantillons analysés dans le cadre des programmes de recherche de des résidus (Central)
	Indicateur 1.2.3 : Nombre des produits ayant obtenu la marque de qualité
<b>Structures Intervenantes dans le programme</b>	

### Production agricole, qualité et sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires





## Programme 1 : Production Agricole, Qualité et Sécurité Sanitaire des Produits Agricoles et Alimentaires

**Chef de programme :  
Abdelfateh SAID**

**Directeur générale  
de la production  
Agricole**

**A partir de 30 juin 2020**

### 1. Présentation et analyse des résultats de performance :

#### Objectif stratégique 1.1 : Développer les filières de production agricoles en vue d'atteindre les objectifs de sécurité alimentaire.

**Présentation de l'objectif :** la Tunisie est capable de réaliser son autosuffisance alimentaire, excepté dans les céréales (blé tendre) et ce moyennant l'exécution des stratégies sectorielles mises au point pour les produits stratégiques de base. En effet l'objectif de ces stratégies est d'évoluer progressivement la production et d'améliorer la productivité permettant d'atteindre l'autosuffisance alimentaire et ce à travers la promotion des filières agricoles et le renforcement de leur compétitivité en vu de garantir leur durabilité en se basant sur :

- l'intensification des systèmes de production par l'application des paquets techniques productivistes (utilisation des variétés à haut rendements, d'intrants, mécanisation, pilotage d'irrigation....)
- Renforcement de la compétitivité de l'offre nationale de produits agricoles, tout en garantissant une exploitation durable des ressources naturelles
- Amélioration de la pertinence et l'efficacité des politiques de régulation des marchés et d'organisation des filières
- Renforcement du rôle des interprofessions dans l'amélioration de l'efficacité des filières de la production agricole

#### Indicateur 1.1.1 : Améliorer les rendements des cultures irriguées :

Agriculture (unité indicatrice)	réalisations 2018	réalisations 2019	prévisions 2020 (1)	réalisations 2020 (2)	réalisations 2020/ prévisions 2020	prévisions 2021	prévisions 2022
-blé dur (quintaux/h)	32	35	40	35	88	40	42
-Pommes de terre (tonnes/ha)	24	27	24	25	104	26	26
- Tomate (tonne/ha)	67	68	72	67	93	75	75

**Définition de l'indicateur** : L'amélioration des rendements des cultures irriguées est représentée par l'augmentation de la production dans les zones irriguées, ce qui nous permet de satisfaire nos besoins en produits stratégiques de base tels que les céréales, les pommes de terre et les tomates, ainsi que la sécurisation de l'approvisionnement en semences nationales pour les filières stratégiques comme les céréales.

**Méthode de calcul de l'indicateur** : Réalisation d'une enquête annuelle pour estimer la production par mesure objective des cultures stratégiques retenues : les céréales (blé dur), les pommes de terre de saison et les tomates de saison.

**Source des données** : La Direction des statistiques agricoles de la Direction Générale des études et du développement agricoles et les rapports mensuels et annuels des commissariats régionaux du développement agricole (CRDA).

**Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :**

Au cours de l'année 2020, pour les rendements des cultures irriguées, les pourcentages de réalisation suivants ont été enregistrés :

- 88 % pour les céréales (blé dur), principalement en raison de :
  - Endettement des groupements de développement agricoles (GDA), des sociétés de Mise en Valeur et des agriculteurs liés à l'eau d'irrigation
  - Manque de Maîtrise de certains agriculteurs des techniques culturales des céréales irriguées.
- 104 % pour la pomme de terre, sachant qu'en ce qui concerne cette culture, une demande croissante a été enregistrée au niveau de l'utilisation des agriculteurs des semences améliorées qui ont un effet positif sur le rendement de cette culture, en plus des facteurs climatiques favorables qui ont caractérisé la culture de la pomme de terre de saison durant la campagne 2020/2021.
- 93 % pour les tomates, cela est dû à la forte salinité de l'eau d'irrigation des puits profonds, et du vieillissement des réseaux d'irrigation dans la plupart des zones de production, ce qui a provoqué des perturbations au niveau de l'approvisionnement en eau d'irrigation, notamment en période de pointe.

## Objectif stratégique 1.2 : Soutenir et renforcer les systèmes de qualité, de contrôle et de sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires

### Indicateur 1.2.1 : pourcentage de couverture sanitaire (animale)

unité indicateur	réalisations 2018	réalisations 2019	prévisions 2020 ( 1)	réalisations 2020 (2)	réalisations 2020/ prévisions 2020	prévisions 2021	prévisions 2022
%	57.5	54.41	85	54	63.5	85	85

**Définition de l'indicateur** : le pourcentage de couverture sanitaire permet d'évaluer l'efficacité et l'étendue des campagnes nationales de vaccination des animaux contre les maladies infectieuses.

#### Méthode de calcul de l'indicateur :

Ratio de couverture sanitaire = moyenne de couverture sanitaire des les maladies animales (nombre de 6 )

$$= \frac{(a/b + c/d + e/f + g/h + k/l + m/n) * 100}{6}$$

a : Nombre d'animaux vaccinés contre la fièvre aphteuse (ovins et caprins).

b : Nombre d'animaux cibles (ovins et caprins)

c : Nombre d'animaux vaccinés contre la fièvre aphteuse (vaches)

d : Nombre d'animaux cibles (vaches)

e : Nombre d'animaux vaccinés contre la rage

f : le nombre cible d'animaux.

g : nombre d'animaux vaccinés contre la variole (ovins)

h : nombre cible d'animaux (moutons)

k : nombre d'animaux vaccinés contre la brucellose (vaches)

l : nombre cible d'animaux (vaches)

m : le nombre d'animaux vaccinés contre la brucellose (ovins + vaches)

n : nombre cible d'animaux (ovins + caprins)

**Source des données** : Rapports mensuels et annuels des CRDA.

#### Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :

Des différents pourcentages ont été atteints au cours de l'année 2020, mais sans atteindre l'objectif pour certaines maladies en particulier pour la rage, la brucellose et la fièvre Maltaise et ce en raison de la présence de plusieurs obstacles, dont notamment :

- L'impact de la situation sanitaire générale de la pandémie de Corona et du confinement, qui a provoqué un retard dans le lancement des campagnes nationales suite au retard enregistré au niveau

de l'acquisition des vaccins contre la fièvre aphteuse auprès du fournisseur (première semaine de mars).

- Le lancement effectif a eu lieu au cours du mois de mai 2020.
- Retard au niveau de l'ouverture des crédits alloués (lenteur des démarches administratives pour l'ouverture des crédits)
- L'utilisation de tous les crédits alloués durant la première période de la campagne de vaccination au détriment de la deuxième période, ce qui s'est répercuté sur la conduite d'autres campagnes telles que la Brucellose.
- La multiplicité des campagnes nationales de vaccination tout au long de l'année sans interruption, ce qui oblige dans la plupart des cas, la suspension d'une campagne afin de lancer une deuxième sous la pression des autorités régionales.
- Manque du respect total du calendrier vaccinal programmé par les services régionaux, du fait du manque de capacités logistiques au profit des équipes de prévention des services de production animale et des capacités des ressources humaines qui leur sont allouées.

### Indicateur 2.2.1 : Pourcentage d'échantillons analysés

unité indicateur	réalisations 2018	réalisations 2019	prévisions 2020 (1)	réalisations 2020 (2)	réalisations 2020/ prévisions 2020	prévisions 2021	prévisions 2022
%	80	100	90	100	111	90	90

**Définition de l'indicateur** : la proportion d'échantillons analysés par rapport aux objectifs fixés dans le cadre des programmes de recherche de résidus pour détecter l'usage illicite de substances interdites et l'usage excessif de médicaments vétérinaires dans les aliments d'origine animale.

**Méthode de calcul de l'indicateur** : le nombre d'échantillons attendus à compléter (ou complétés) / le nombre d'échantillons ciblés à compléter.

**Sources des données** : Rapports et fiches d'analyse reçus des différents laboratoires spécialisés dans ce domaine, et les rapports des CRDA.

**Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :**

Au cours de l'année 2020, 1 000 échantillons ont été analysés sur un total de 1 000 échantillons programmés afin de rechercher des résidus de médicaments vétérinaires et de polluants océaniques dans les denrées alimentaires d'origine animale, soit un taux de réalisation de 100 %. L'application de ce programmes de recherche est considéré le plus élevé pour les poissons d'élevage, le lait, les produits avicoles, la viande rouge et le miel.

En effet, un plan national a été élaboré pour rechercher des résidus dans les produits animaux suivants: viande de volaille, œufs de consommation, poissons d'élevage, autruches et oiseaux sauvages, afin de renforcer le contrôle de la qualité des produits alimentaires nationaux et afin de protéger la santé du consommateur tunisien des résidus nocifs et dangereux issus des médicaments et pesticides. La mise en œuvre de ce plan a permis l'inscription de la Tunisie sur la liste des pays agréés pour l'exportation des oiseaux sauvages, de viande de volaille et de poissons d'élevage vers les pays de l'Union européenne. En effet l'amélioration la qualité des produits agricoles nationaux est en réponse à l'évolution de la demande des consommateurs et en adéquation avec les exigences des marchés internes et externes.

### Indicateur 3.2.1 : Nombre de produits labellisés

unité indicateur	réalisations 2018	réalisations 2019	prévisions 2020 (1)	réalisations 2020 (2)	réalisations 2020/ prévisions 2020	prévisions 2021	prévisions 2022
Nombre	14	14	22	16	73	*	*

\* Cet indicateur a été révisé et remplacé par le développement de l'exportation de produits labellisés dans le projet de performance annuel pour l'année 2021

**Définition de l'indicateur :** Obtenir des produits avec des labels de qualité, c'est se concentrer sur la valorisation des produits du terroir, notamment les plus anciens qui se caractérisent surtout par leur valeur nutritionnelle en incitant les petits agriculteurs à les exploiter et à privilégier un système intégré de production et de promotion, afin de contribuer à l'amélioration des revenus de ces producteurs et à la durabilité de leurs activités agricoles. Ainsi, les labels de qualité représentent un outil de valorisation, de promotion et de commercialisation des produits agricoles, en se basant sur leur spécificité, en plus de la préservation du patrimoine environnemental et la diversité biologique, et de consolider les techniques de production.

**Méthode de calcul de l'indicateur :** suivi des travaux du comité technique consultatif des appellations d'origines contrôlées et des indications de provenance et de la publication de ces produits au Journal officiel ;

**Sources des données :** journal officiel

**Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :**

Pour les produits ayant obtenu des labels de qualité, la valeur cible est d'obtenir 25 produits au cours de l'année 2022 et d'atteindre 22 produits au cours de l'année 2020. Quant aux produits ayant obtenu des labels de qualité jusqu'à l'année 2020 sont 16 produits.

Ainsi, un taux de réalisation d'environ 73% a été atteint, Cela est dû principalement à la faible organisation des agriculteurs au sein des structures professionnelles et à la demande limitée de valorisation des produits agricoles de qualité.

### Analyse et interprétation de la mesure dans laquelle l'objectif a été atteint :

Au cours de l'année 2020, notre pays a vécu, comme le reste du monde, de l'impact de la pandémie de corona émergente, où une baisse a été enregistrée dans le rythme des activités des programmes de protection de la santé des plantes et des animaux, en considérant la suspension temporaire de la vaccination durant la période de confinement du 18 mars jusqu'au le 24 Avril 2020.

Les services techniques spécialisés ont travaillé sur la continuité des services de base, notamment en assurant les opérations de contrôle sanitaire phytosanitaires des produits agricoles et alimentaires.

## 2. Présentation de l'exécution du budget programme:

### Tableau N°3

#### Exécution du budget programme pour l'année 2020 par rapport aux prévisions Répartition selon la nature de la dépense

Unité : mille dinars

Dépenses		Prévisions 2020	Exécutions 2020	Exécutions par rapport au Prévisions	
		L.F.C (1)		Montant (2) - (1)	Taux de Réalisation % (2)/(1)
Dépenses de rémunération	Crédits de paiements	67174	66151	-1023	98,5%
Dépenses de fonctionnement	Crédits de paiements	1717	1989	272	115,8%
Dépenses d'intervention	Crédits d'engagements	235375	304553	69178	129,4%
	Crédits de paiements	235375	304553	69178	129,4%
Dépenses d'investissement	Crédits d'engagements	50146	38621	-11525	77,0%
	Crédits de paiements	23243	33961	10718	146,1%
Total	Crédits d'engagements	354412	411314	56902	116,1%
	Crédits de paiements	327509	406654	79145	124,2%

### Les Défis, difficultés majeurs rencontrés et propositions envisageables :

✓ Production végétale :

- La hausse continue des prix des intrants agricoles et par conséquent une hausse des coûts de production et son impact négatif sur le développement du secteur agricole
- Faible productivité dans certaines zones irriguées
- Circuits de distribution peu organisés et absence d'adoption de contrats de production qui facilitent le processus de commercialisation du produit, à l'exception de la filière des tomates.
- L'absence d'industries alimentaires pour certains produits agricoles et la perte de quantités importantes chaque année.

✓ **Contrôle phytosanitaire et qualité des produits agricoles :**

- Manque des sessions de formation pour les techniciens relatives aux maladies phytosanitaires et les méthodes d'exploration et de lutte.
- Manque de ressources suffisants (matériel de laboratoire, produits chimiques, transport, carburant...)
- Absence de représentation de la Direction Générale de la santé Végétale et du contrôle des intrants au niveau régional.
- Procédures administratives complexes d'approvisionnement en intrants agricoles.

✓ **Élevage :**

- La politique actuelle des prix et des subventions est devenue un véritable obstacle au développement du secteur laitier, car l'adoption de la politique de fixation des prix en vue de protéger le consommateur n'a pas permis le développement de la compétitivité pour les centrales laitières qui n'ont pas été en mesure de créer et d'innover, de développer et de diversifier la production laitière et ses dérivés.
- Augmentation du phénomène de contrebande et d'abattage incontrôlé.
- Difficultés et retards dans l'application du système d'identification (Numérotation) pour le bétail et de traçabilité chez les animaux et leurs produits,

✓ **Santé animale :**

- Une grave pénurie de ressources humaines privées, y compris vétérinaires et techniciens, afin de mener à bien toutes les tâches, avec le départ d'un grand nombre de personnels à la retraite.
- La non atteinte des normes d'exportation pour plusieurs produits animaux vers le marché européen à travers les filières destinées à l'exportation (La Tunisie étant certifiée pour exporter 5 produits parmi 23 filières).
- Le réseau de laboratoires dans le domaine vétérinaire n'est pas accrédité, ce qui entrave la voie de la certification sanitaire internationale des systèmes de production destinés à l'exportation et les étapes

du contrôle sanitaire au niveau national, et représente un point critique en ce qui concerne le contrôle sanitaire des produits importés.

- Manque de capacités financières stables et suffisantes pour mener à bien des programmes de lutte contre les maladies animales qui entravent le cycle économique ou des maladies courantes et transmises à l'homme.
- Apparence de l'émergence de maladies zoonotiques pouvant infecter l'homme, similaire à ce qui a été récemment publié pour le Covid-19, qui affecte négativement la rentabilité et limite les activités d'interventions sanitaires.

✓ **Filière Production Agricole :**

- Améliorer la productivité et développer les systèmes de production en éliminant les obstacles structurels qui empêchent la modernisation de l'agriculture, tels que ceux liés aux conditions foncières, au vieillissement des agriculteurs, au manque de formation et de compétences,
- Réduire la vulnérabilité des systèmes de production aux fluctuations climatiques en élaborant des paquets techniques adaptés aux spécificités des différents acteurs et à la diversité des problèmes auxquels ils sont confrontés et favoriser le changement de certaines activités agricoles.
- Améliorer la qualité des produits agricoles et alimentaires (indications géographiques, traçabilité, encouragement de l'agriculture biologique, encouragement des investissements privés dans les domaines du conditionnement et du conditionnement...).
- Orienter le soutien aux systèmes de production qui contribuent à l'amélioration de la qualité du produit agricole.

Encourager la classification des produits agricoles selon la qualité, avec la mise en place d'un système de prix égal à la qualité

✓ **Contrôle phytosanitaire et qualité des produits agricoles :**

- Fournir les références scientifiques nécessaires, les moyens de transport et les quantités de carburant nécessaires pour effectuer la surveillance
- Assurer la formation continue des techniciens
- Assurer la protection de sécurité nécessaire aux agents de contrôle pour leur permettre d'effectuer leur travail dans de bonnes conditions.
- Activation des représentations régionales des services de protection des végétaux et suivi au niveau régional
- Activer de la restructuration de la Direction Générale de la Santé des Végétaux et du Contrôle des Intrants Agricoles.



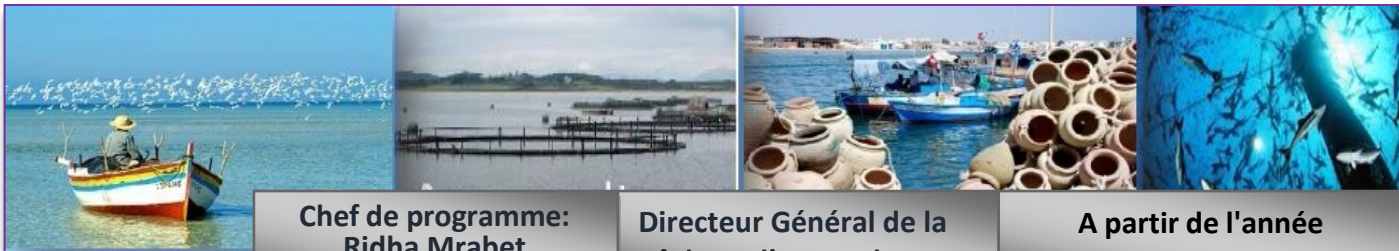
✓ **Secteur de l'élevage :**

- Appliquer les exigences du cahier des charges en réalisant les analyses de lait nécessaires à la réception au niveau des centres de collecte
- Renforcement du contrôle de la qualité des aliments de bétail au niveau des usines d'aliments composés et contrôle des prix
- renforcer les mécanismes d'encouragement dans le secteur de l'engraissement des veaux
- Améliorer les pâturages afin de promouvoir la filière ovine et caprine
- Renforcer le contrôle des opérations d'abattage et les empêcher en dehors des abattoirs
- Réhabilitation des marchés des bétails et organisation des ventes pour maintenir la pérennité du troupeau.

✓ **Santé animale :**

- Augmenter les fonds alloués à la réalisation des campagnes de prévention et de l'allocation d'indemnisation de la tuberculose bovine afin d'activer les programmes de lutte et de prévention des maladies courantes selon leur importance : tuberculose, brucellose, rage, hydatique, fièvre de la vallée du Rift, grippe aviaire. ..
- Soutenir la sécurité alimentaire des différentes filières par le biais des systèmes de production afin de fournir un environnement durable aux systèmes de production primaire avec l'adoption de la certification sanitaire des institutions de production, de transformation et de stockage des produits alimentaires d'origine animale, en assurant la traçabilité et le suivi des produits et la continuité du travail des réseaux de surveillance des résidus dans les produits alimentaires et assurant l'environnement approprié dans son aspect sanitaire à l'exportation (selon les normes internationales), ce qui contribue à lever les obstacles sanitaires à l'entrée du produit tunisien sur les marchés mondiaux et surveiller et lutter contre le commerce illégal.
- Développer et atteindre le niveau d'accréditation internationale du système des laboratoires des services vétérinaires, restructurer et organiser le système de recherche et de diagnostic vétérinaires : un système qui répond aux exigences du marché intérieur et extérieur, répond aux aspirations de ses employés, organise l'intervention sur terrain, garantit le niveau minimum de performance et passe d'un système de diagnostic et de recherche à la recherche et à l'industrie.

## II. Programme 02 : Pêche et Aquaculture



**Chef de programme:**  
Ridha Mrabet

**Directeur Général de la**  
**pêche et l'aquaculture**

**A partir de l'année**  
**2015**

*Exécution du budget 2020*

*Crédits de paiement (Mille dinars)*

163384

(8.3% du budget de la mission)

Dépenses de rémunération :  
6645

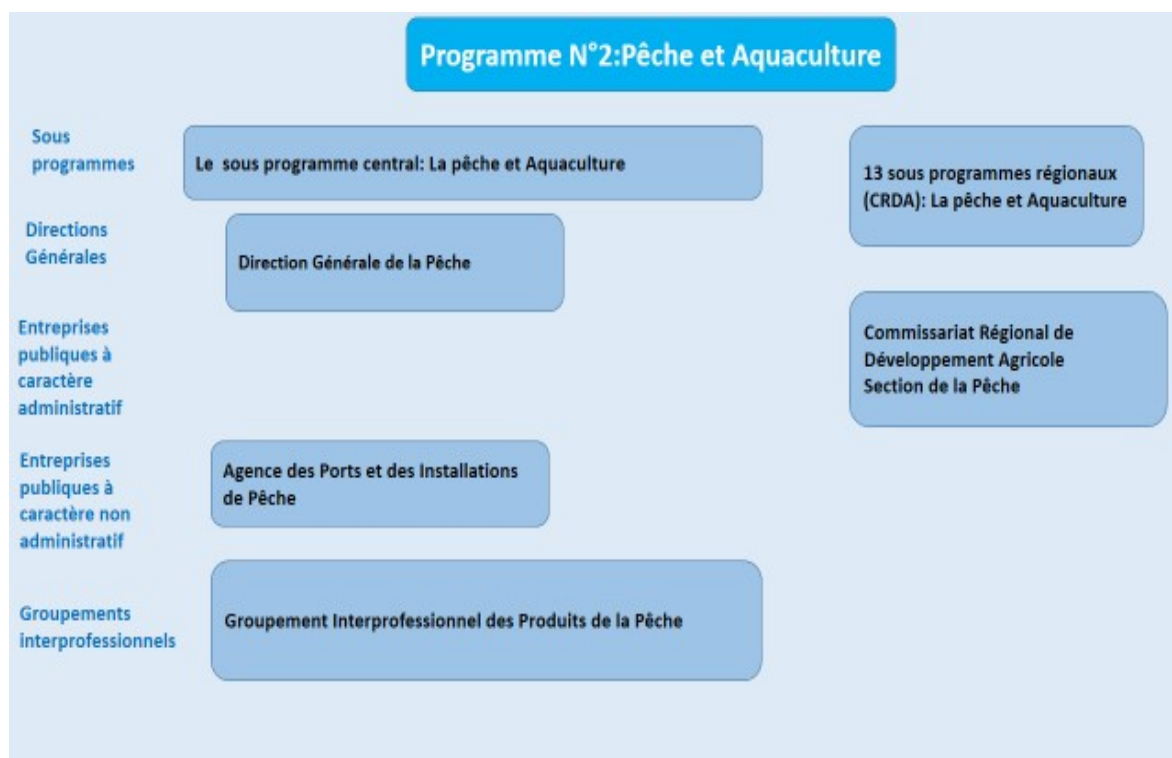
Dépenses Fonctionnement : 181

Dépenses d'interventions : 118113

Dépenses d'investissement : 38445

Objectifs stratégiques	Indicateurs de mesure de performance
Objectif 2.1 : Conserver les ressources halieutiques et développer durablement la pêche	Indicateur 2.1.1 : Immersion des récifs artificiels dans les zones prioritaires (régional)
	Indicateur 2.1.2 : Nombre d'unités de pêche par garde pêche
	Indicateur. 2.1.3 : Nombre d'unités de pêche ayant plus que 15 mètres de longueur et qui sont surveillées par satellites (régional)
Objectif 2.2 : Promouvoir le secteur de la pêche et de l'aquaculture	Indicateur 2.2.1 : Contribution de la production de l'aquaculture dans la production totale de la pêche et l'aquaculture (régional)
	Indicateur. 2.2.2 : Le pourcentage cumulatif de l'exécution des projets portuaires dans le cadre du plan directeurs et ayant reçu une réception provisoire (central)
<b>L'objectif respectant le principe d'égalité des chances : Améliorer les moyens et conditions de travail des femmes collectrices des palourdes</b>	Indicateur 2.2.3 : Pourcentage de femmes détentrices de cartes de pêcheur professionnel

### Structures intervenantes dans le programme



## Programme 2 : Pêche et Aquaculture

**Chef de programme :**  
Mr Ridha Mrabet

**Directeur générale**  
**de la pêche**

**A partir de 2015**

### 1- présentation et analyse des résultats de la performance

#### Objectif 2.1: Conserver les ressources halieutiques et développer durablement la pêche:

- ❖ **Présentation de l'objectif:** cet objectif est lié à l'axe stratégique 1: la rationalisation de l'exploitation des ressources halieutiques et l'aménagement des pêcheries. en cohérence avec les ODD 2, 8,12 et 14. cet objectif s'aligne aussi avec le plan d'action de la FAO concernant la lutte contre la pêche INN.
- ❖ **indicateur 2.1.1: Immersion des récifs artificiels dans les zones prioritaires**

Unité	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Prévisions 2020*	Réalisations 2020	Taux de réalisations par rapport aux prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
Km <sup>2</sup>	1067	1067	1540	1090	71 %	1640	1740

- **Définition de l'indicateur:** immersion des récifs artificiels dans les zones maritimes menacées par la surpêche dans le but de les préserver.
- **Méthode de calcul de l'indicateur:** le nombre total de récifs immergé/ nombre de récif par Km<sup>2</sup>
- **Sources des données:** la direction générale de la pêche et d'aquaculture. (Direction de la préservation des ressources halieutiques)
- **Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :**

L'activité a été réalisée à seulement 71%. En effet 23 Km<sup>2</sup> ont été couverts par les récifs d'une façon plus dense et ce par la réduction de la distance entre les récifs à 70m au lieu de 300m. Et ce dans le but d'augmenter leur efficacité. Il est à noter que l'immersion des

récifs est réalisée à travers une convention avec le ministère de défense avec des prix plus élevé que la convention précédente.

\* les prévisions ont été calculées sur la base de la distance entre les récifs de 300m d'une part et sur le prix de la convention précédente. De ce fait il est impératif de mettre à jour les prévisions pour les années à venir.

❖ **indicateur 2.1.2: nombre d'unité de pêche par garde pêche**

Unité	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Prévisions 2020*	Réalisations 2020	Taux de réalisations par rapport aux prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
Nombre d'unités	95	91	80	88	110 %	80	80

- **définition de l'indicateur:** indicateur quantitatif représentant le nombre d'unités de pêche contrôlées par un seul garde pêche, plus le nombre est réduit plus la situation est meilleure et le garde pêche est performant.

- **méthode de calcul de l'indicateur :** le nombre total navires de pêches/ le nombre total de garde pêche.

- **source des données :** les statistiques des arrondissements de pêche et les statistiques de la DGPAq

- **Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :**

Le taux de réalisation de seulement 78% est expliqué par le fait que les estimations ont été basées sur le recrutement de 100 gardes pêche. le nombre réel garde pêche recrutés est de seulement 69. La DGPAq a demandé le recrutement de 30 autres agents mais cela n'a pas encore été fait. De plus il est à noter que quelques agents sont arrivés à l'âge de retraite entre temps.

❖ **indicateur 2.1.3: Nombre d'unités de pêche ayant plus que 15 mètres de longueur et qui sont surveillées par satellites**

Unité	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Prévisions 2020*	Réalisations 2020	Taux de réalisations par rapport aux prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
Nombre d'unités	177	615	874	734	84 %	874	874

- **définition de l'indicateur:** indicateur quantitatif représentant le nombre cumulé d'unités de pêche équipés par le VMS
- **méthode de calcul de l'indicateur :** le nombre total d'unité équipé par VMS .
- **source des données :** les statistiques des arrondissements de pêche et les statistiques de la DGPAq
- **Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :**

Le taux de réalisation de seulement 84% est expliqué par la réticence des armateurs à adopter ce système sous divers prétextes et ce malgré les efforts déployés pour la sensibilisation. De ce fait l'administration a eu recours à des mesures d'injonctions tels que le refus de la subvention de gasoil pour les navires non équipés de VMS. ces mesures ont donné leur fruits par l'amélioration de l'acceptabilité des armateurs pour l'adoption du VMS. Sauf que les procédures administratives sont assez lourdes sans compter sur la capacité des fournisseurs à répondre aux besoins dans les meilleurs délais.

**Remarques:** le nombre d'unités concernées par cet indicateur à été mis à jour et il est donc passé de 1000 à 874 suite à un inventaire.

## Objectif 2.2: Promouvoir le secteur de la pêche et d'aquaculture.

- ❖ **Présentation de l'objectif:** cet objectif est lié à l'axe stratégique 3: la gestion durable de la pêche et de l'aquaculture, en cohérence avec les ODD 2, 8,12 et 14.
- ❖ **indicateur 2.2.1: Contribution de la production de l'aquaculture dans la production totale de la pêche et l'aquaculture**

Unité	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Prévisions 2020*	Réalisations 2020	Taux de réalisations par rapport aux prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
T	21870	24051	269500	23538	87 %	28000	290000
%	17	17	20	17	85%	20,66	21

- **définition de l'indicateur:** le pourcentage que représente la production de l'aquaculture par rapport à la production totale de la pêche et d'aquaculture.
- **Méthode de calcul de l'indicateur :** la fraction que représente l'aquaculture de la production totale de pêche et d'aquaculture en % .
- **Source des données :** les statistiques des arrondissements de pêche et les statistiques de la DGPAq

**- Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :**

La production de l'aquaculture en 2020 à atteint 23538 T ce qui représente 17% de la production totale alors que les prévisions était de 20%. Ceci est expliqué par lenteur du rythme d'installation des nouveaux projets d'une part et par diminution de la production des projets en activité et ce a cause de la diminution de la rentabilité.

❖ **indicateur 2.2.2: Le pourcentage cumulatif de l'exécution des projets portuaires dans le cadre du plan directeurs et ayant reçu une réception provisoire.**

Unité	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Prévisions 2020*	Réalisations 2020	Taux de réalisations par rapport aux prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
Nombre	0	0	1	1	100 %	1	1
Taux de réalisation	16.66	16.66	23	19	83%	23	26

- **définition de l'indicateur:** un nouvel indicateur adopté depuis septembre 2019. il représente le taux des projets réceptionnés parmi les projets programmés dans le plan directeur des ports 2011-2025

- **méthode de calcul de l'indicateur :** le pourcentage des projets réceptionnés comparé au nombre total des projets programmés. Sachant que le taux visé en 2025 est 50%.

- **source des données :** la DGPAq

**- Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :**

En 2020 un projet à été réceptionné comme prévu. Sauf que le taux cumulé n'a atteint que 83% à cause du retard du à la non réception de deux port en 2019 ceci étant dû au difficulté financière des entreprises et aux conditions sanitaires qui ont régné sur le pays.

**Remarques:** les prévisions ont été mise à jour en se basant sur les réalisations de 2020.

**Objectif 2.3: améliorer les moyens et les conditions de travail des femmes collectrices de palourdes.**

❖ **Présentation de l'objectif:** cet objectif est lié à l'axe stratégique 1: la rationalisation de l'exploitation des ressources halieutiques et l'aménagement des pêcheries, il est en rapport avec l'amélioration des conditions de travail des femmes collectrice de palourde en cohérence avec l'ODD 5.

❖ **indicateur 2.3.1: Pourcentage de femmes détentrices de cartes de pêcheur professionnel (livret professionnel).**

Unité	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Prévisions 2020*	Réalisations 2020	Taux de réalisations par rapport aux prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
%	-	35	45	45	100 %	55	65

- **définition de l'indicateur:** le taux des femmes détenant un livret professionnel, il représente le taux d'enregistrement des femmes collectrices de palourdes dans les registres des pêcheurs. C'est un nouvel indicateur en cohérence avec le principe de parité et d'égalité des chances entre les sexes.

- **méthode de calcul:** le pourcentage du nombre total des femmes détenant un livret professionnel comparé au nombre total des femmes travaillant dans le secteur.

- **source d'information:** les statistiques des arrondissements de pêche et les statistiques de la DGPAq

## 2- Présentation de l'exécution du budget programme:

Tableau N°3

Exécution du budget programme pour l'année 2020 par rapport aux prévisions  
Répartition selon la nature de la dépense

Unité : mille dinars

Types de dépenses		prévision 2020	réalisation n 2020 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
		Loi de finances complémentaire (1)		montant (2) - (1)	Taux de réalisation % (2) / (1)
Dépenses de rémunération	Crédit de paiement	6621	6645	24	100,4%
Dépenses de fonctionnement	Crédit de paiement	680	181	-499	26,6%
Dépenses d'intervention	Crédit d'engagement	63226	118113	54887	%186,8
	Crédit de paiement	63226	118113	54887	%186,8
Dépenses d'investissement	Crédit d'engagement	88685	89120	435	%100,5
	Crédit de paiement	33370	38445	5075	%115,2
Total	Crédit d'engagement	159212	214059	54847	%134,4
	Crédit de paiement	103897	163384	59487	%157,3

Tableau N°4

**Exécution du budget programme pour l'année 2020 par rapport aux prévisions**  
**Répartition par sous programmes et par activités**

Unité: mille dinars

Sous- programmes	Activités	prévision 2020 Loi des finances	prévision 2020 Loi des finances complémentaire (1)	réalisation 2020 (2)	Réalisations par rapport aux prévisions montant (1) - (2)	Taux de réalisation % (1) / (2)
Sous programme 1: Pêche et aquaculture central	Activité 1 préservation des ressources halieutiques et la promotion de la pêche et de l'aquaculture	4891	4891	2685.7	-2205.3	55%
	Activité 2 Subvention de carburant	41000	41000	95635.8	54635.8	233%
	Activité 3 Encouragement des investissements dans la pêche et l'aquaculture; indemnisation	11900	11900	12400	9579	180%
	Activité 4: appui	1391	1391	1533	142	110%
	Activité 5 création, réaménagement et extension des ports de pêche	29650	29650	36102	6452	122%
	Activité 6 organisation de la profession et ajustement du marché pour les produits de pêche	9335	9335	9129.3	-205.8	98%
	Activité 7 Appui à l'APIP pour la création et le réaménagement des ports.	500	500	466.2	-33.8	93%
Sous programme 3: pêche et aquaculture Ariana	Activité 1 préservation des ressources halieutiques et la promotion de la pêche et de l'aquaculture	45.075	45.075	66.622	21,547	148%
Sous programme 4: pêche et aquaculture Ben Arous		57.855	57.855	58.553	0,698	101%
Sous programme 5: pêche et aquaculture Nabeul		497.920	497.920	507.485	9,565	102%
Sous programme 6: pêche et aquaculture Bizerte		488.198	488.198	529.698	41,5	109%
Sous programme 7: pêche et aquaculture Beja		55.378	55.378	61.381	6,003	111%



Programme 2 : Pêche et Aquaculture

<b>Sous programme 8: pêche et aquaculture Jendouba</b>		<b>180.722</b>	<b>180.722</b>	<b>178.468</b>	<b>-2,254</b>	<b>99%</b>
<b>Sous programme 9: pêche et aquaculture Sousse</b>		<b>271.785</b>	<b>271.785</b>	<b>284.399</b>	<b>12,614</b>	<b>105%</b>
<b>Sous programme A: pêche et aquaculture Monastir</b>		<b>629.884</b>	<b>629.884</b>	<b>599.401</b>	<b>-30,483</b>	<b>95%</b>
<b>Sous programme B: pêche et aquaculture Mahdia</b>		<b>470.936</b>	<b>470.936</b>	<b>509.263</b>	<b>38,327</b>	<b>108%</b>
<b>Sous programme C: pêche et aquaculture Sfax</b>		<b>1236.142</b>	<b>1236.142</b>	<b>1163.284</b>	<b>-72,858</b>	<b>94%</b>
<b>Sous programme D: pêche et aquaculture Gabes</b>		<b>478.022</b>	<b>478.022</b>	<b>491.354</b>	<b>13,332</b>	<b>103%</b>
<b>Sous programme E: pêche et aquaculture Mednine</b>		<b>217.857</b>	<b>217.857</b>	<b>666.699</b>	<b>448,842</b>	<b>306%</b>
	<b>Total</b>	<b>103297</b>	<b>103297</b>	<b>163068,51</b>	<b>59771</b>	<b>158%</b>



### III. Programme 03 : Eaux

*Exécution du budget 2020 (Crédits de paiement en Mille dinars)*

**672836**

(34.1% du budget de la mission)

Dépenses de rémunération : **55862**

Dépenses de fonctionnement **78506**

Dépenses d'intervention **122118**

Dépenses d'investissement **331623**

Dépense des opérations financières **84000**

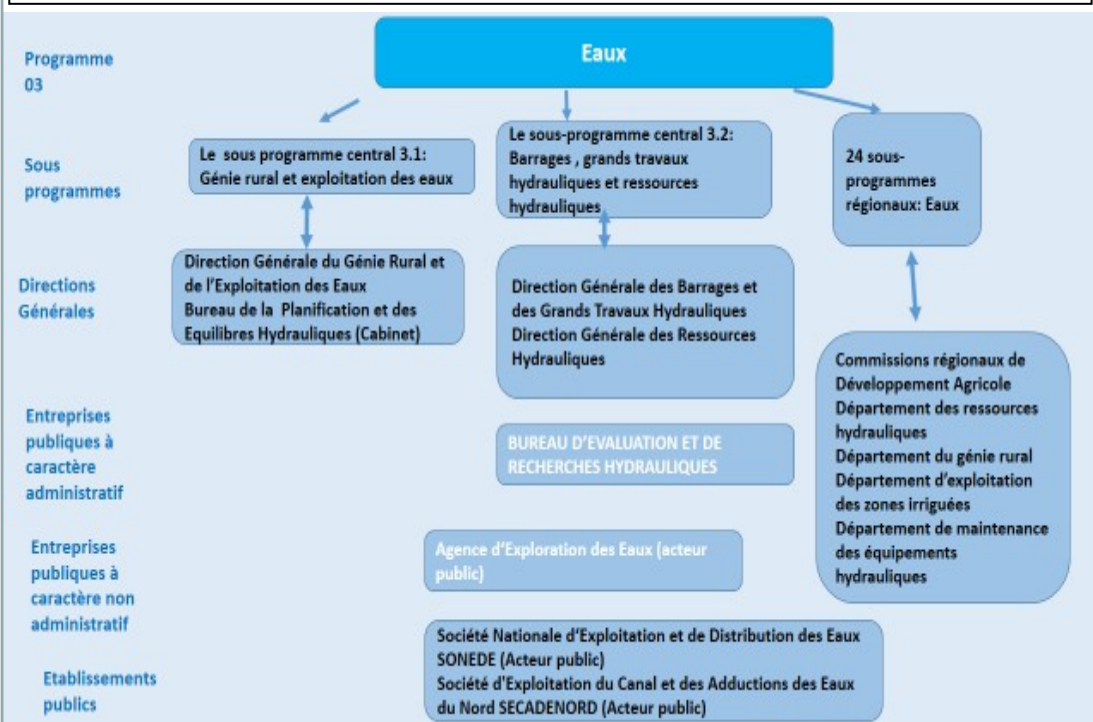
**Chef de programme: Ridha GABBOUGE**

**Directeur général du génie rural et de l'exploitation de l'eau**

**A partir de l'année 2015**

Objectifs stratégiques	Indicateurs de mesure de performance
Objectif 3.1 Gérer la demande en eau	Indicateur 3.1.1 : Pourcentage d'équipement des périmètres irrigables en équipements économie d'eau (régional)
	Indicateur 3.1.2 : Volume d'eaux usées traitées utilisée en irrigation (régional)
	Indicateur 3.1.3 : Taux d'exploitation des ressources en eaux souterraines sans tenir compte des forages illicites
Objectif 3.2 : Satisfaire les besoins en eau potable en milieu rural	Indicateur 3.2.1 : Taux de desserte en eau potable (régional)
Objectif 3.3 : Renforcer la mobilisation des ressources en eau de surface	Indicateur 3.3.1 : Taux de mobilisation des ressources en eau de surface (central)
L'objectif respectant le principe d'égalité des chances : Améliorer le rôle de la femme dans la gestion de l'eau en milieu rural	Indicateur : Taux de participation des femmes dans les conseils d'administration des GDA d'eau potable en milieu rural et directeurs techniques

#### Structures intervenantes dans le programme





## Programme 3 : Eaux

**Chef de programme 3 :  
Mr: Ridha GABBOUGE**

**Directeur général de  
génie rurale et  
exploitation des eaux**

**A partir de 2015**

### 1- Présentation et analyse des résultats des performances du programme

#### Objectif stratégique 3.1: Gérer la demande en eau

**Présentation de l'Objectif :** Renforcement de la gestion de la demande en eau pour une meilleure valorisation des ressources en eau.

**\*Indicateur 3.1.1 : Pourcentage d'équipement des périmètres irrigables en équipements économie d'eau (régional)**

Unité	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Prévisions 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Rapport réalisations/prévisions	Prévisions 2021	Prévisions 2022
%	-	94	94.5	95.5	%100	95.5	96.5

#### -Définition de l'indicateur :

C'est le rapport entre la superficie irrigable équipée en matériel d'irrigation économe en eau (irrigation locale, irrigation par aspersion et irrigation de surface améliorée) et la superficie irrigable totale.

#### -Méthode de calcul de l'indicateur :

Pourcentage de la superficie irrigable équipée en matériel d'économie en eau d'irrigation  
 =(superficie irrigable équipée en matériel d'économie en eau d'irrigation/la superficie irrigable totale) x100

**-Sources des données :** Les Commissariats Régionaux au Développement Agricole (CRDA) et l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA)

**- Méthode de collecte des données de base :**

- ❖ Transmission d'une fiche de suivi semestriel par les Commissariats Régionaux au Développement Agricole,
- ❖ Un courrier officiel sera transmis à l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles,
- ❖ Une base de données à la Générale du Génie Rural et de l'Exploitation des Eaux (selon la technique d'irrigation adoptée et le gouvernorat).

**-Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :**

- En 2020, La superficie totale équipée en matériel d'économie en eau a atteint 415 mille hectares en, soit 95,5% de la superficie totale irrigable. La répartition de la superficie équipée selon la technique d'irrigation adoptée se présente comme suit :
  - 49 % irrigation localisée,
  - 28 % Irrigation par aspersion,
  - et 23 % Irrigation de surface améliorée.
- Il est à noter que le taux d'équipement en irrigation localisée (49 %) est nettement supérieur aux autres techniques d'irrigation à savoir l'irrigation de surface améliorée (23%) et l'irrigation par aspersion (28 %) est le résultat des campagnes de sensibilisation et des sessions de formation réalisées par l'administration au profit des agriculteurs et des ingénieurs et techniciens des CRDAs.
- Vu les conditions climatiques que le pays a connues durant les mois de janvier et février 2020, caractérisées par le manque de pluie, et l'apparition de symptômes de manque d'eau sur les grandes cultures pluviales, et l'importance stratégique de ces cultures. Une réunion de travail a été organisée au CRDA de Siliana, suivie par une visite de terrain dans les délégations de Gaafour et Laroussa.
- La Direction Générale du Génie Rural et de l'Exploitation de l'Eau et l'Institut National des Grandes Cultures, en coopération avec les CRDA de Jendouba, Kasserine, l'URAP et les différentes structures impliquées dans le secteur, ont organisé deux journées régionales sur « L'économie d'eau d'irrigation et le pilotage de l'irrigation des céréales » le jeudi 05 mars 2020 au siège de l'Institut National des Grandes Cultures au profit des agriculteurs des gouvernorats de Beja, Jendouba et Siliana, et le mardi 10 mars 2020 au CTV de Foussana au profit des agriculteurs des gouvernorats de Kasserine et Sidi Bouzid.

**\*Indicateur 3.1.2: Volume d'eau usée traitée utilisée en irrigation (régional)**

UNITE	réalisations 2018	réalisations 2019	prévisions 2020 (1)	réalisations 2020 (2)	Rapport réalisations2020/prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
%	-	13	17	12.2	%71.7	18	20

**-Définition de l'indicateur:**

- Cet indicateur consiste au suivi annuel des volumes d'eau usée traitée exploité en irrigation au niveau des périmètres publics irrigués par les eaux usées traitées dans les différents gouvernorats.
- Les volumes d'eau usée traitée exploitée en irrigation et leur évolution sont étroitement liés au climat (humide ou aride). En effet, la consommation d'eau d'irrigation diminue en période pluvieuse et augmente en période sèche et avec l'accroissement de la superficie des périmètres irrigués par les eaux usées traitées par la création de nouveaux périmètres irrigués, ou la réhabilitation et d'extension d'anciens périmètres irrigués.

**-Méthode de calcul de l'indicateur:**

- Le volume d'eau usée traitée consommée annuellement par les périmètres irrigués par les EUT (en millions de m<sup>3</sup>)

**-Sources des données :** Commissariats Régionaux au Développement Agricole

**Méthode de collecte des données de base :** les rapports annuels.

**-Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :**

Nous constatons que les réalisations sont inférieures aux prévisions principalement pour les raisons suivantes :

- l'utilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation a été arrêté pour des longues périodes et ce dans le cadre des mesures de prévention contre le COVID 19
- Les travaux d'aménagement des PPI/EUT et celles du plan d'actions d'urgence ont connu un retard significatif au cours de la période de pandémie COVID 19.
- L'irrigation par les eaux usées traitées a été suspendue dans plusieurs périmètres notamment : (1) le PPI/EUT de Sbeitla en raison du vol de matériel, (2) le PPI/EUT d'Ouledjat al-Khidr, vu que la station de pompage a été inondée, (3) le PPI/EUT de Hancha à Sfax en raison de coupure d'électricité, et (4) le PPI de Lamta à Monastir en raison de la mauvaise qualité des eaux traitées.

**\* Indicateur 3.1.3 : Taux d'exploitation des ressources en eaux souterraines sans tenir compte des forages illicites (régional)**

Unité	réalisations 2018	réalisations 2019	prévisions 2020 (1)	réalisations 2020 (2)	Rapport réalisations 2020/prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
%	-	101.59	100	Jusqu'à la réalisation de l'Annuaire de l'Exploitation pour l'année 2020		100	100
Millions de m <sup>3</sup>	-	2197	2197	2197	100%	2197.71	2197.71

**- Définition l'indicateur :**

-Le taux d'exploitation des ressources en eau est le rapport entre le volume d'eau prélevé de la nappe et les ressources totales renouvelables ou disponibles.

**- Méthode de calcul de l'indicateur :**

**Taux d'exploitation des ressources en eaux souterraines** = (volume d'eau prélevé ou utilisé/les ressources totales renouvelables ou disponibles) x 100

**- Sources des données :** Rapports, études et enquêtes de terrain

**- Méthode de collecte des données :** Les Arrondissements des Ressources en eau des Régions, la Direction Générale des Ressources en Eau (Annuaire de l'Exploitation des nappes phréatiques).

**-Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :**

Le taux d'exploitation des ressources en eau en 2019 sans tenir compte des prélèvements faites par les forages illicites a atteint 101,59 %, ce qui dépasse le taux de prélèvement sécurisé de 1,59 %.

Si on considère forages illicites, le taux d'exploitation des ressources en eau souterraines atteint 125 %.

Une légère baisse du nombre de forages illicites a été enregistrée au cours de l'année 2019, ceci est le résultat des efforts déployés par l'administration pour lutter contre le phénomène du forage illicites.

Il est à noter que les ressources en souterraines disponibles sont passées de 2196 M m<sup>3</sup> à 2 197 Mm<sup>3</sup>, soit une augmentation de 1 %, et cela est dû aux résultats positifs des travaux d'exploration réalisés par l'administration.

L'administration veille à la protection des nappes surexploitées à travers la création des zones de sauvegarde et des zones d'interdiction et/ou la recharge des nappes, tout en maîtrisant le nombre d'autorisations de recherche et d'exploration.

Les investissements réalisés et les mesures prises ont permis d'atteindre les objectifs escomptés pour le programme malgré les impacts négatifs de la pandémie COVID 19 sur le fonctionnement de l'administration depuis mars 2020.

### **Objectif stratégique 3.2 : Satisfaire les besoins en eau potable en milieu rural.**

Chaque citoyen est considéré comme desservi en eau potable si la distance entre son domicile et le point d'eau aménagé le plus proche est inférieure à 500 mètres. Pour atteindre un taux de desserte en potable de 98% au niveau national, Une étroite collaboration entre la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux et de la Direction Générale du Génie Rural et d'Exploitation des Eaux est nécessaire pour mettre en œuvre les divers programmes et projets d'approvisionnement en eau potable des zones urbaines et rurales.

### **Indicateur 1.2.3 Taux de desserte en eau potable (régional)**

Unité	réalisations 2018	réalisations 2019	prévisions 2020 (1)	réalisations 2020 (2)	Rapport réalisations2020/prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
%	-	94.5	95	94.7	%99.68	95.1	95.5

**-Définition de l'indicateur :** Satisfaire les besoins en eau potable des citoyens ruraux à une distance maximale de 500 mètres.

**-Méthode de calcul de l'indicateur :**

(Nombre de citoyens ruraux desservis en eau potable /Le nombre total des citoyens en milieu rural) x 100

**- Sources des données :** Direction Générale du Génie Rural et de l'exploitation des eaux

**-Méthode de collecte des données de base :** rapports statistiques (rapport sur les indicateurs d'infrastructure) et études prospectives.

**-Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :**

Le taux de desserte en en eau potable en milieu rural au niveau national a atteint 94,7% à la fin de l'année 2020, cela est dû principalement à la mise en eau de nouveaux projets d'alimentation en eau potable en milieu rural inscrits dans le cadre du programme



d'approvisionnement en eau potable des zones rurales financé par la Banque Africaine de Développement dans sa première et 2<sup>ème</sup> phase.

**\*Objectif 3.3 : Renforcer la mobilisation des ressources en eau de surface :**

**\* Taux de mobilisation des ressources en eau de surface (central)**

Unité	réalisations 2018	réalisations 2019	prévisions 2020 (1)	réalisations 2020 (2)	Rapport réalisations 2020/prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
%	-	92	96	92	96	93	96
Millions de m <sup>3</sup>	-	2310	2410	2310		2323	2410

**- Définition de l'indicateur :** le taux de mobilisation des ressources en eau de surface c'est le rapport entre le volume d'eau mobilisé par les grands barrages et le volume total des eaux de surfaces mobilisables.

**-La méthode de calcul de l'indicateur :**

**-Taux de mobilisation des ressources en eau de surface=**(le volume d'eau mobilisé par les grands barrages, /2500 M m<sup>3</sup>) x 100

**-Sources des données :** Direction Générale des Barrages et Grands Travaux hydrauliques

**-Méthode de collecte des données de base :** rapports et études

**-Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :**

Le taux de mobilisation des eaux de surface n'a pas connu une progression au cours l'année 2020 à cause retard de la mise en eau du barrage Dumais ainsi des retards au niveau des procédures de passation des marchés des travaux pour le barrage de Mellègue Amont.

Le taux mobilisation actuel est de 92%. Ce taux est assuré à travers 37 grands barrages.

**\*Objectif 3.4 : Améliorer le rôle de la femme dans la gestion de l'eau en milieu rural :**

L'objectif est de renforcer la participation des femmes en tant que membre du conseil d'administration et directrice technique de GDA d'eau potable en milieu rural.

**Indicateur 3.4.1 : Taux de participation des femmes dans les conseils d'administration des GDA d'eau potable en milieu rural et directeurs techniques (directeur technique)**

Unité	réalisations 2018	réalisations 2019	prévisions 2020 (1)	réalisations 2020 (2)	Rapport réalisations 2020/prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022
%	-	-	5	4	80%	5	6

**-Définition de l'indicateur :**

- Le nombre de GDA agissent dans le domaine de l'eau potable est de 1364
- Chaque conseil d'administration est composé de 3 à 6 membres élus par les acteurs de l'association,
- Le nombre de femmes élues en tant que membre de conseils d'administration de GDA est de 13 pour l'année 2020,
- Le nombre de femmes directrices techniques de GDA d'AEPEst de 39.

**- Méthode de calcul de l'indicateur :** est le rapport entre le nombre de femmes membre de conseils d'administration de GDA d'eau dans le domaine de l'eau potable en milieu rural et en tant que responsables techniques) / le nombre total de GDA d'eau potable.

**- Sources des données :** Direction Générale du Génie Rural et de l'Exploitation des Eau.

**- Méthode de collecte des données de base :** les Commissariat Régionales de Développement Agricole Taux de participation des femmes dans les conseils d'administration des GDA d'eau potable en milieu rural et directeurs techniques (directeur technique).

**-Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :**

Le taux de participation des femmes en tant que présidentes de conseil d'administration et en tant que directrice technique pour l'année 2020 est considérée comme faible en raison vu le manque d'initiative de la part des femmes pour participer à la gestion SAEPR malgré les efforts déployés en matière de sensibilisation et d'information. Dans ce contexte, la Direction Générale du Génie Rural ouvre pour une meilleure intégration de l'aspect genre dans la gestion et l'exploitation des systèmes d'eau potable. En effet, une mission spécifique a été engagée et ce dans le cadre du programme PAEPR II financé par la Banque Africaine de Développement.

## 2 : Présentation de l'exécution du budget programme :

Tableau N°3

Exécution du budget programme pour l'année 2020 par rapport aux prévisions

Répartition selon la nature de la dépense

Unité : mille dinars

Dépenses		Prévisions	Exécutions	Exécutions par rapport au Prévisions	
		2020	2020	Montant (2) - (1)	Taux de Réalisation % (2) / (1)
		L.F.C (1)	(2)		
Dépenses de rémunération	Crédits de paiements	55862	55862	0	100,0%
Dépenses de fonctionnement	Crédits de paiements	55292	78506	23214	142,0%
Dépenses d'intervention	Crédits d'engagements	122140	122118	-22	100,0%
	Crédits de paiements	122140	122118	-22	100,0%
Dépenses d'investissement	Crédits d'engagements	912010	742850	-169160	81,5%
	Crédits de paiements	273104	331623	58519	121,4%
Dépenses des Opérations Financières	Crédits d'engagements	84000	84000	0	100,0%
	Crédits de paiements	84000	84000	0	100,0%
Total	Crédits de paiements	1229304	1084063	-145241	88,2%
	Crédits de paiements	590398	672836	82438	114,0%

Tableau N°4

Exécution du budget programme pour l'année 2020 par rapport aux prévisions

Répartition par sous-programmes et activités (paiement)

Unité : mille dinars

PROGRAMME	ACTIVITES	LOI DE FINANCE	LOI DE FINANCE COMPLEMENTAIRE	EXECUTE	taux de progression	
					EXECUTER PAR APPORT AU PREVISION	TAUX DE REALISATION
					MONTANT	POURCENTAGE
					(1)-(2)	(1)/ (2)
S/P CENTRALE	ACTIVITES CENTRALE					
S/P CENTRALE GENIE RURAL ET EXPLOITATION DES EAUX	1-Création, gestion et exploitation des réseaux d'eau potable au milieu rural	5000000	5000000	5833948	833948	117%
	2- Création, gestion et exploitation des périmètres irrigués	6920000	6920000	48388141	41468141	699%

	3-Encouragement de l'Etat pour l'investissement dans le secteur de l'eau (FOSDAP)	27100000	27100000	27100000	0	100%
	4-Maintenance des équipements hydrauliques	9380000	9380000	6879953	-2500047	73%
	5-Rémunération et dépense de gestion	1712980	1712980	1446219	-266761	84%
S/P CENTRALE BARRAGE ET GRAND TRAVAUX ET RESSOURCES EN EAU	4-Maintenance des équipements hydrauliques	800000	800000	2470163	1670163	309%
	5-Rémunération	13953260	15703260	16292242	588982	104%
	5-Rémunération et dépense de gestion	1292000	55292000	78506000	23214000	142%
	6- Mobilisation et protection des ressources en eaux	107400000	107400000	128276281	20876281	119%
	Intervention centrale	40000	40000	18000	-22000	45%
<b>TOATAL DES S/P CENTRALES</b>		<b>173598240</b>	<b>229348240</b>	<b>315210947</b>	<b>85862707</b>	<b>137%</b>
<b>S/P REGIONAUX</b>	<b>ACTIVITES REGIONALE</b>					
S/P TUNIS	1- Création, gestion et exploitation des réseaux d'eau potable au milieu rural	0	0	120000	120000	0%
	2- Création, gestion et exploitation des périmètres irrigués	0	0	136000	136000	0%
	4-- Maintenance des équipements hydrauliques	65000	65000	66000	1000	102%
	5-Rémunération et dépense de gestion	0	0	0	0	0%
	6- Mobilisation et protection des ressources en eaux	0	0	0	0	0%
S/P ARIANNA	1- Création, gestion et exploitation des réseaux d'eau potable au milieu rural	90000	90000	598491	508491	665%
	2- Création, gestion et exploitation des périmètres irrigués	5390000	5390000	8604200	3214200	160%
	4-- Maintenance des équipements hydrauliques	960000	460000	386800	-73200	84%
	5-Rémunération et dépense de gestion	1562345	1562345	1568286	5941	100%
	6- Mobilisation et protection des ressources en eaux	15000	15000	2500	-12500	17%
S/P BEN AROUS	1- Création, gestion et exploitation des réseaux d'eau potable au milieu rural	220000	220000	536594	316594	244%
	2- Création, gestion et exploitation des périmètres irrigués	3265000	3165000	2798600	-366400	88%
	4-- Maintenance des équipements hydrauliques	375000	275000	169100	-105900	61%
	5-Rémunération et dépense de gestion	1305860	1305860	1175438	-130422	90%
	6- Mobilisation et protection des ressources en eaux	0	0	36200	36200	0%
S/P MANOIUBA	1- Création, gestion et exploitation des réseaux d'eau potable au milieu rural	295000	295000	569962	274962	193%
	2- Création, gestion et exploitation des périmètres irrigués	4876000	4876000	16699681	11823681	342%
	4-- Maintenance des équipements hydrauliques	1260000	1110000	929300	-180700	84%
	5-Rémunération et dépense de gestion	3408612	3408612	3209420	-199192	94%

	6- Mobilisation et protection des ressources en eaux			81800	81800	0%
S/P NABEUL	1- Création, gestion et exploitation des réseaux d'eau potable au milieu rural	2940000	1940000	1904625	-35375	98%
	2- Création, gestion et exploitation des périmètres irrigués	1095000	695000	1865300	1170300	268%
	4-- Maintenance des équipements hydrauliques	1525000	1425000	299900	-1125100	21%
	5-Rémunération et dépense de gestion	3223931	3223931	3186100	-37831	99%
	6- Mobilisation et protection des ressources en eaux	110000	110000	0	-110000	0%
S/P ZAGHOUANE	1- Création, gestion et exploitation des réseaux d'eau potable au milieu rural	2070000	2070000	1344749	-725251	65%
	2- Création, gestion et exploitation des périmètres irrigués	599000	599000	118500	-480500	20%
	4-- Maintenance des équipements hydrauliques	235000	235000	102500	-132500	44%
	5-Rémunération et dépense de gestion	763401	763401	822450	59049	108%
	6- Mobilisation et protection des ressources en eaux	150000	150000	70000	-80000	47%
S/P BIZERTE	1- Création, gestion et exploitation des réseaux d'eau potable au milieu rural	5160000	5160000	8168474	3008474	158%
	2- Création, gestion et exploitation des périmètres irrigués	1260000	960000	225000	-735000	23%
	4-- Maintenance des équipements hydrauliques	790000	790000	691200	-98800	87%
	5-Rémunération et dépense de gestion	2229414	2229414	2205800	-23614	99%
	6- Mobilisation et protection des ressources en eaux	45000	45000	0	-45000	0%
S/P BEJA	1- Création, gestion et exploitation des réseaux d'eau potable au milieu rural	1360000	1360000	766569	-593431	56%
	2- Création, gestion et exploitation des périmètres irrigués	1210000	810000	1007300	197300	124%
	4-- Maintenance des équipements hydrauliques	815000	815000	934000	119000	115%
	5-Rémunération et dépense de gestion	2336098	2336098	2548929	212831	109%
	6- Mobilisation et protection des ressources en eaux	70000	70000	39800	-30200	57%
S/P JENDOUBA	1- Création, gestion et exploitation des réseaux d'eau potable au milieu rural	2425000	2425000	1501216	-923784	62%
	2- Création, gestion et exploitation des périmètres irrigués	3760000	3310000	5918600	2608600	179%
	4-- Maintenance des équipements hydrauliques	1355000	1355000	842100	-512900	62%
	5-Rémunération et dépense de gestion	3622185	3622185	3802821	180636	105%
	6- Mobilisation et protection des ressources en eaux	60000	60000	0	-60000	0%
S/P KEF	1- Création, gestion et exploitation des réseaux d'eau potable au milieu rural	4210000	4210000	2088536	-2121464	50%
	2- Création, gestion et exploitation des périmètres irrigués	6161000	6161000	8676100	2515100	141%
	4- Maintenance des équipements hydrauliques	675000	675000	616000	-59000	91%

	5-Rémunération et dépense de gestion	984017	984017	993271	9254	101%
	6- Mobilisation et protection des ressources en eaux	130000	130000	22500	-107500	17%
S/P SILIANA	1-Création,gestion et exploitation des réseaux d'eau potable au milieu rural	1740000	1740000	1680110	-59890	97%
	2- Création, gestion et exploitation des périmètres irrigués	1269000	969000	938117	-30883	97%
	4- Maintenance des équipements hydrauliques	280000	280000	226000	-54000	81%
	5-Rémunération et dépense de gestion	1709696	1709696	1636020	-73676	96%
	6- Mobilisation et protection des ressources en eaux	150000	150000	113000	-37000	75%
S/P KAIROUAN	1-Création,gestion et exploitation des réseaux d'eau potable au milieu rural	11277000	9277000	8689001	-587999	94%
	2- Création, gestion et exploitation des périmètres irrigués	4219000	4219000	3768502	-450498	89%
	4- Maintenance des équipements hydrauliques	195000	195000	754600	559600	387%
	5-Rémunération et dépense de gestion	2211030	2211030	2247960	36930	102%
	6- Mobilisation et protection des ressources en eaux	100000	100000	312000	212000	312%
S/P KASSERINE	1-Création,gestion et exploitation des réseaux d'eau potable au milieu rural	12905000	10505000	3154087	-7350913	30%
	2- Création, gestion et exploitation des périmètres irrigués	10312000	10162000	6879325	-3282675	68%
	4-Maintenance des équipements hydrauliques	320000	320000	232000	-88000	73%
	5-Rémunération et dépense de gestion	1723537	1723537	1707791	-15746	99%
	6- Mobilisation et protection des ressources en eaux	250000	250000	690700	440700	276%
S/P SIDI BOUZID	1-Création,gestion et exploitation des réseaux d'eau potable au milieu rural	8760000	7760000	4595812	-3164188	59%
	2- Création, gestion et exploitation des périmètres irrigués	2906000	2906000	3276165	370165	113%
	4-Maintenance des équipements hydrauliques	155000	155000	242700	87700	157%
	5-Rémunération et dépense de gestion	1349866	1349866	1115526	-234340	83%
	6- Mobilisation et protection des ressources en eaux	150000	150000	54000	-96000	36%
S/P SOUSSE	1-Création,gestion et exploitation des réseaux d'eau potable au milieu rural	2775000	2775000	846614	-1928386	31%
	2- Création, gestion et exploitation des périmètres irrigués	400000	400000	1181900	781900	295%
	4-Maintenance des équipements hydrauliques	225000	225000	189200	-35800	84%
	5-Rémunération et dépense de gestion	1069578	1069578	1199830	130252	112%
	6- Mobilisation et protection des ressources en eaux	145000	145000	398000	253000	274%
S/P MOUNASTIR	1-Création,gestion et exploitation des réseaux d'eau potable au milieu rural	0	0	0	0	0%

	2- Création, gestion et exploitation des périmètres irrigués	60000	60000	647600	587600	1079%
	4-Maintenace des equipments hydrauliques	350000	350000	139400	-210600	40%
	5-Rémunération et dépense de gestion	796035	796035	711327	-84708	89%
	6- Mobilisation et protection des ressources en eaux			0	0	0%
S/P MAHDIA	1-Création,gestion et exploitation des réseaux d'eau potable au milieu rural	430000	430000	1026599	596599	239%
	2- Création,gestion et exploitation des périmètres irrigués	779000	779000	377800	-401200	48%
	4-Maintenace des équipements hydrauliques	140000	140000	66800	-73200	48%
	5-Rémunération et dépense de gestion	920080	920080	971069	50989	106%
	6- Mobilisation et protection des ressources en eaux	585000	585000	135000	-450000	23%
S/P SFAX	1-Création,gestion et exploitation des réseaux d'eau potable au milieu rural	6170000	5170000	4703857	-466143	91%
	2- Création, gestion et exploitation des périmètres irrigués	502000	502000	622500	120500	124%
	4-Maintenace des équipements hydrauliques	245000	245000	145000	-100000	59%
	5-Rémunération et dépense de gestion	1113813	1113813	1132934	19121	102%
	6- Mobilisation et protection des ressources en eaux	50000	50000	0	-50000	0%
S/P GAFSA	1-Création,gestion et exploitation des réseaux d'eau potable au milieu rural	3650000	3650000	628789	-3021211	17%
	2- Création, gestion et exploitation des périmètres irrigués	2571000	2571000	2352200	-218800	91%
	4-Maintenace des equipments hydrauliques	265000	265000	171000	-94000	65%
	5-Rémunération et dépense de gestion	1825558	1825558	1786434	-39124	98%
	6- Mobilisation et protection des ressources en eaux	45000	45000	0	-45000	0%
S/P TOUZEUR	1-Création,gestion et exploitation des réseaux d'eau potable au milieu rural	0	0	0	0	0%
	2- Création,gestion et exploitation des périmètres irrigués	7881000	7881000	7618100	-262900	97%
	4-Maintenace des equipments hydrauliques	2425000	2425000	1124300	-1300700	46%
	5-Rémunération et dépense de gestion	960969	960969	1015989	55020	106%
	6- Mobilisation et protection des ressources en eaux	375000	375000	0	-375000	0%
S/P KBELI	1-Création,gestion et exploitation des réseaux d'eau potable au milieu rural	0	0	0	0	0%
	2- Création,gestion et exploitation des périmètres irrigués	2210000	2210000	3182300	972300	144%
	4-Maintenace des equipments hydrauliques	2035000	1535000	726500	-808500	47%
	5-Rémunération et dépense de gestion	1687209	1687209	1521526	-165683	90%
	6- Mobilisation et protection des ressources en eaux	0	0	0	0	0%

S/P GABES	1-Création,gestion et exploitation des réseaux d'eau potable au milieu rural	900000	400000	304081	-95919	76%
	2- Création, gestion et exploitation des périmètres irrigués	1755000	1755000	1539400	-215600	88%
	4-Maintenace des equipments hydrauliques	645000	645000	270500	-374500	42%
	5-Rémunération et dépense de gestion	2080784	2080784	1985405	-95379	95%
	6- Mobilisation et protection des ressources en eaux	0	0	0	0	0%
S/P MEDNINE	1-Création,gestion et exploitation des réseaux d'eau potable au milieu rural	1420000	1420000	1144915	-275085	81%
	2- Création, gestion et exploitation des périmètres irrigués	1456000	1256000	496300	-759700	40%
	4-Maintenace des equipments hydrauliques	400000	300000	240000	-60000	80%
	5-Rémunération et dépense de gestion	504522	504522	917260	412738	182%
	6- Mobilisation et protection des ressources en eaux	0	0	0	0	0%
S/P TATAOUINE	1-Création,gestion et exploitation des réseaux d'eau potable au milieu rural	76000	76000	187245	111245	246%
	2- Création,gestion et exploitation des périmètres irrigués	2765000	2765000	3015900	250900	109%
	4-Maintenace des equipments hydrauliques	300000	300000	113800	-186200	38%
	5-Rémunération et dépense de gestion	1057220	1057220	1389429	332209	131%
	6- Mobilisation et protection des ressources en eaux	45000	45000	0	-45000	0%
<b>TOTAL DES S/P REGIONALES</b>						
S/P REGIONAUX	1-Création,gestion et exploitation des réseaux d'eau potable au milieu rural	68873000	60973000	44560326	-16412674	-24%
	2- Création,gestion et exploitation des périmètres irrigués	66701000	64401000	81945390	17544390	26%
	4-Maintenace des equipments hydrauliques	16035000	14585000	9678700	-4906300	-31%
	5-Rémunération et dépense de gestion	38445760	38445760	38851015	405255	1%
	6- Mobilisation et protection des ressources en eaux	2475000	2475000	1955500	-519500	-21%
<b>OPEARTEUR ET ACTIVITE</b>						
OPERATEUR	7-Transfert au profit de l'operateur SONEDE au titre de l'activité : Desserte en eau potable	99669000	95000000	95000000	0	0%
OPERATEUR	7-Transfert au profit de l'operateur SONEDE au titre de l'activité : Desserte en eau potable	84000000	84000000	84000000	0	0%
OPERATEUR	8-Transfert au profit de l'operateur RSH au titre de l'activité : Mobilisation et protection des ressources en eaux	1170000	1170000	1634759	464759	40%
<b>TOATAL SANS RESSOURCE PROPRE</b>		<b>550967000</b>	<b>590398000</b>	<b>672836637</b>	<b>82438637</b>	<b>15%</b>



❖ **Les Défis, difficultés majeurs rencontrés et propositions envisageables :**

<b>Problèmes /contraintes</b>	<b>Propositions</b>	<b>Avancement d'Exécution</b>
<p>➤ Ressources en eau de surface</p> <p>- La disparité entre les zones dans les ressources en eau de surface disponibles: la plupart des ressources en eau de surface sont situées dans le nord et l'extrême nord tandis que le reste des zones connaissent des déséquilibres</p> <p>- Manque de ressources dépendant de la construction de trois nouveaux barrages programmés dans les oueds du Ghannam et du Malagen Algérie</p> <p>- Compenser le manque de capacité de stockage des barrages en raison de la sédimentation</p> <p>- Protection contre les inondations dans le bassin de Majrda (Jendouba, Bousalem, Mejaz El Bab, Tebourba, Jdeida, , ...)</p> <p>- Non contrôle des eaux de certains affluents desoueds secondaires</p>	<p>Renforcement des axes de transfert de l'eau:</p> <p>- Doubler le canal Majrda-le Cap Bon avec le canal entre le réservoir Essaida et Belli,</p> <p>- Etudier l'axe de transfert des besoins du projet phosphates Sra Warten et les eaux potables à l'intérieur du pays (Siliana et Kef),</p> <p>- Etudier le transfert des excédents d'eaux de surface du nord vers l'intérieur.</p> <p>- La création de nouveaux barrages: Malag, Elalwi et Tasa.</p> <p>- Etudes de nouveaux barrages: Al-Ragai, Siliana 1, Ozga, de lassoued et gazelle dans le bassin de Bouhartma.</p> <p>- Outre les barrages mentionnés ci-dessus, l'augmentation de la capacité de stockage des barrages de Bouhartma, Sidi Saad et Siliana 4 a été programmée</p> <p>- Commencement de la première tranche du projet de protection contre les inondations de l'oued Majerda entre le barrage d'Arosa et la mer. En outre, la priorité devrait être accordée à la protection de la ville de Bousalem contre l'inondation</p>	<p>- Pour le barrage ElKalaa, les travaux ont débuté en juillet 2017</p> <p>- Pour le réservoir Essaida, le dossier de l'appel d'offre est préparé pour commencer les travaux</p> <p>- Pour le transfert de l'eau du barrage Essaida vers le réservoir Belli en train de préparer le dossier de l'appel d'offres pour commencer les travaux.</p> <p>- L'étude préliminaire sur le transfert des eaux du barrage de Barbara vers les gouvernorats du Kef et de Siliana est terminée, le coût du projet est estimé à 1 500 millions de dinars.</p> <p>- Quant au barrage Mellegue Supérieur, il est en voie d'exécution</p> <p>- pour le barrage de Tessa l'achèvement des études exécutives.</p> <p>- Pour les barrages de Ragai, le Bureau d'études a été sélectionné, les études exécutives du barrage de Ghezala dans la municipalité de Fernana.</p> <p>- Approbation du rapport préliminaire d'études détaillées et sélection de l'hypothèse la plus appropriée pour le projet d'augmentation de la capacité de stockage du barrage de Bouhartma. Publication d'un appel d'offre pour l'exécution de l'étude</p>

<p>- Salinisation des bassins de certains barrages</p>	<p>de la partie U2 dans le bassin du barrage de Sidi Salem.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction de dix barrages des lacs colinéaires.</li> <li>- en plus l'exploitation des canaux de Sejnane-Joumine et Majrda</li> </ul> <p>Il y aura L'étude d'amélioration de la qualité des eaux des oueds de Siliana et Tessaen contrôlant les ressources en eau d'une salinité élevée.</p>	<p>exécutive visant à augmenter la capacité de stockage du barrage de Siliana 4</p> <p>Achèvement de l'étude préliminaire et détaillée sur l'augmentation de la capacité de stockage des barrages de Ermal de Nabhana, Sidi Saad et Ghezala</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection contre les inondations D2: Sélection d'un groupe de bureaux d'études pour la réalisation d'études exécutives et de travaux de contrôle</li> <li>- Protection contre les inondations U1 + M: approbation du projet de marché et lancement des services de conseil</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ressources en eaux souterraines</li> <li>- extension du phénomène du forage illicite des puits, en particulier dans les gouvernorats du centre pour les nappes phréatiques peu profondes et des gouvernorats du sud pour les nappes souterraines non renouvelables,</li> <li>- L'incapacité des sociétés de forage active à l'exécution les programmes de puits profonds, qui a empêché la réalisation de programmes nationaux élaborés à la suite de la demande croissante en eau,</li> <li>- Vieillesse des puits d'exploitation profonde, notamment dans le sud de la Tunisie, et nécessité de les remplacer ou de les réactiver,</li> <li>- Faiblesse des ressources en eau rechargées par rapport à l'énergie disponible, ce qui</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activation de la circulaire du ministre de l'Intérieur publiée dans ce but</li> <li>- la formation d'équipes de contrôle régionales chargées de surveiller le forage de puits</li> <li>- Activer la parution du Code de l'Eau.</li> </ul> <p>Renforcement de la Régie de Sondage Hydraulique avec les ressources financières et matérielles nécessaires pour contribuer au développement du secteur des forages de puits.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre de la circulaire du ministre de l'Intérieur publiée à ce sujet</li> <li>- former des équipes de contrôle régionales chargées de surveiller le forage des puits</li> <li>- Préparation du code des eaux.</li> <li>- Développer un programme dans le plan pour la détection des puits profonds et les réhabiliter si nécessaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des équipes de terrain régionales ont été formées pour lutter contre le forage de puits,</li> <li>- L'acquisition d'une excavatrice au profit de l'Agence et le changement de son statut en établissement public à caractère non administratif ont été approuvés.</li> <li>- L'exécution d'une étude de la Banque européenne</li> <li>- d'investissement sur la base de laquelle un contrat de prêt visant à remplacer des puits d'une profondeur de plus de 800 m serait envisagé.</li> <li>- Une étude stratégique sur la recharge des nappes phréatiques est en cours. La</li> </ul>

<p>contribuera à la valorisation de l'eau traitée, le stockage des excédents d'eau des inondations et réduction des effets du changement climatique.</p> <p>- Absence de suivi et de contrôle de l'électrification des puits de surface.</p> <p>- Recouvrement des crédits de la consommation d'eau du domaine public de l'eau.</p>	<p>- Valorisation de l'excédent d'eau par la recharge des nappes phréatiques en coordination avec toutes les parties prenantes et en activant les résultats de l'étude relative à la stratégie d'alimentation artificielle pour les nappes souterraines.</p> <p>- Suivi, contrôle et évaluation de l'exploitation des puits électrifiés et de l'étendue des effets sur l'exploitation des nappes phréatiques.</p> <p>- Des efforts devraient être faits pour le recouvrement des impayés du domaine public de l'eau. - Activer la parution du code de l'eau.</p>	<p>première phase relative à l'inventaire des sites d'expédition existants a été achevée et la deuxième phase pour la recherche du nouveau site destiné à soutenir l'expédition de nappes phréatiques a été achevée.</p> <p>- La force des puits profonds a été déterminée par les caractéristiques du point d'eau et la méthode d'irrigation utilisée pour éviter la surexploitation des nappes phréatiques.</p> <p>La réalisation sur une base continue</p>
<p>➤ Exploitation des ressources en eau</p> <p>Eau potable par la société nationale d'exploitation et de distribution de l'eau (SONEDE)</p> <p>- La société est actuellement confrontée à plusieurs problèmes dans le secteur de l'eau potable, principalement dans:</p> <p>- Insuffisance de l'offre dans les zones rurales du nord-ouest et de certains gouvernorats du centre-ouest,</p> <p>- Atteinte du stade de saturation de nombreux systèmes d'eau.</p>	<p>- augmentation du pourcentage d'approvisionnement dans les zones rurales, en particulier de celles situées au-dessous de la moyenne nationale,</p> <p>- Exécution des programmes d'investissement proposés dans les meilleurs délais pour éviter les coupures d'eau et assurer la pérennité de l'approvisionnement.</p> <p>- amélioration de la qualité de</p>	<p>Achèvement des axes de transfert des gouvernorats de Jendouba, Bizerte et le sud de Kairouan et entrain d'exécuter des axes de transfert des gouvernorats de Beja et le reste du gouvernorat de Bizerte.</p> <p>En train d'exécuter des grands projets tels que les axes d'amener l'eau du barrage essaida au barrage elkalaa, ainsi que les grandes stations de dessalement comme la station de oued</p>

<p>- salinité élevée de l'eau dans certaines zones.</p> <p>- la fragilité des équilibres financiers de l'entreprise</p> <p>Eau potable à travers les services du génie rural</p> <p>- La difficulté d'approvisionnement des zones rurales dispersées et enclavées.</p> <p>- Lien aléatoire spécial sur les réseaux d'eau potable à la campagne.</p> <p>- L'augmentation des tarifs de l'eau en milieu rural pour les groupements d'eau par rapport à la société nationale d'exploitation et de distribution de l'eau.</p> <p>Les périmètres irrigués:</p> <p>- la faiblesse des performances des périmètres publics irrigués où le taux d'exploitation est de 86% et le taux d'intensification de l'agriculture de 90%, en particulier dans les gouvernorats du nord,</p> <p>- le vieillissement des réseaux de distribution d'eau, qui provoque la fréquence des pannes au niveau des systèmes d'alimentation en eau et des perturbations du cycle de l'eau.</p> <p>- l'accroissement du phénomène de branchement</p>	<p>l'eau (salinité),</p> <p>- L'économie de l'eau grâce à la préservation de la qualité et à l'augmentation des basses fréquences.</p> <p>- revoir la tarification de l'eau potable annuellement et régulièrement,</p> <p>- utiliser des solutions individuelles telles que Elmejel pour les habitants isolés.</p>	<p>Hamadoun à souss en réalisation et la station de Sfax et celle de dessalement de zarat.</p> <p>- Un programme national d'amélioration de la qualité de l'eau dont la salinité est supérieur à 1,5 g / l est en train d'exécution.</p> <p>- Réalisé par l'entreprise dans le cadre du programme national d'économie de l'eau.</p> <p>Une révision à la hausse du tarif a été proposée mais non approuvée.</p> <p>- encouragement à faire les Mejels pour la récupération des eaux de pluie dans la nouvelle loi de l'investissement ou dans des projets privés</p> <p>- Des camions équipés de réservoirs de 10 m<sup>3</sup> ont été achetés pour alimenter les zones dispersées et isolées des réseaux de distribution d'eau.</p> <p>- en cours</p>
--	--	---

<p>illicite sur les principaux canaux et réseaux de distribution, ce qui entrave l'approvisionnement des zones irriguées.</p> <p>Augmentation des impayés par rapport à l'eau d'irrigation ce qui affecte négativement la capacité des CRDA à respecter leurs obligations et à effectuer les travaux d'entretien des réseaux d'irrigation et des installations d'approvisionnement en eau.</p> <p>- Manque de capacité d'irrigation au niveau des exploitations.</p>		
--	--	--

## IV-Programme 04 : Forêts et aménagement des terres agricoles



**Exécution du budget 2020**

**Crédits de paiement (Mille dinars)**

**333830**

**(16.9% du budget de la mission)**

**Dépenses de rémunération :**

**203859**

**Dépenses de fonctionnement :**

**1239**

**Dépenses d'intervention**

**3824**

**Dépenses d'investissement**

**124908**

**Chef de programme :  
Mr Mohamed BOUFAROUA**

**Directeur générale des forêts**

**A partir de 2019**

Objectifs stratégiques	Indicateur de mesure de performance
Objectif 4.1 : Améliorer les fonctions et services du secteur forestier et contribuer au développement socio-économique	- <b>Indicateur 4.1.1</b> : Taux du couvert forestier : représente le taux du couvert forestier par rapport à la superficie totale du pays (régional)
	- <b>Indicateur 4.1.2</b> : Taux de forêts aménagées (représente le taux de forêts dont le PV d'aménagement est valide) (régional)
	- <b>Indicateur 4.1.3</b> : Taux d'exploitation des produits forestiers (central)
Objectif 4.2 : Réduire les Terres menacées par l'érosion et conserver et gérer les ressources en sol	- <b>Indicateur 4.1.4</b> : L'efficacité de l'intervention initiale pour lutter contre les incendies des forêts (régional)
	- <b>Indicateur 4.2.1</b> : Taux des terres protégées contre l'érosion et consolidées (régional)
Objectif sensible à l'égalité et l'équivalence des chances 4.3: Renforcer le rôle des femmes dans la gestion des écosystèmes forestier	- <b>Indicateur 4.2.2</b> : Taux des périmètres irrigués contrôlés et évalués (régional)
	- <b>Indicateur 4.3.1</b> : Taux de représentation des femmes dans le Conseil d'Administration des GDA forêts

### Structures intervenantes dans le programme

**Programme 4**

**Forêts et aménagement des terres agricoles**

**Sous-programmes**

SP : Forêts et parcours

SP : Aménagement et conservation des terres agricoles

24 SP: Forêts et Aménagement terres agricoles régional

**DG**

DG Forêts

DG Aménagement et conservation des terres agricoles

**EPA**

Régie d'exploitation forestière

Les CRDA: Arr. des forêts/Arr. des sols et CES

**EPNA**

Office de développement sylvo-pastoral du Nord-Ouest

AFA : Agence Foncière Agricole



## Programme 04 : Forêts et Aménagement des terres agricoles''

chef de programme:  
Mohamed Boufaroua

Directeur général des  
forêts

(à partir de : 2019)

### 1. Présentation et analyse des résultats de performance

#### Objectif stratégique 4.1 : Améliorer les fonctions et services du secteur forestier et contribuer au développement socio-économique

L'objectif comprend principalement l'amélioration des fonctions et services du secteur forestier et pastoral à travers la protection de forêts contre les épidémies et les incendies. Il intervient aussi dans, l'organisation et la surveillance de la chasse sauvage et la protection de faune sauvage et la gestion des aires protégées et la valorisation des produits forestiers non ligneux et l'encouragement des investissements privés dans le secteur forestier et ce à travers les études d'aménagement intégré et participatif des forêts (PV d'aménagement) contribuant au développement socio-économique.

**Référence de l'objectif :** stratégie de développement des forêts et parcours 2015-2024

- **indicateur 4.1.1 : Taux du couvert forestier :** représente le taux du couvert forestier par rapport à la superficie totale du pays

Unité de l'indicateur	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Prévisions 2020 (01)	Réalisation 2020 (02)	Réalisation 2020 par rapport aux prévisions (01)/(02)	Prévision 2021	Prévision 2022
%	8,39	8.42	8.47	8.44	99	8.51	8.55

- **Définition de l'indicateur :** cet indicateur représente le taux du couvert forestier par rapport à la superficie totale du pays
- **Méthode de calcul de l'indicateur :** taux du couvert forestier = superficie plantée\* 100/ superficie totale du pays (16 million d'hectares)
- **Sources des données :** les données sont relatives aux données émanant des différents CRDA relatives aux plantations réalisées par l'administration ou bien les entreprises en termes de fixation par plantation, création de brise-vent ou de plantation en bords de routes ainsi que les plantations chez les privés.



- **Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :**

Les activités de reboisement forestier et pastoral visent à augmenter la superficie forestière afin d'assurer le développement durable de la forêt et d'augmenter le taux de couvert forestier et réaliser l'équilibre environnemental par l'augmentation du rythme de boisement. Cette superficie comprenant les espaces forestiers naturels, notamment les zones de montagne et les bassins hydrauliques pour la conservation des sols et la protection des ouvrages d'eau et les berges des oueds et les zones irriguées par la mise en place de brise-vent pour améliorer la productivité agricole. Aussi les boisement vise la consolidation des dunes de sables au niveau des côtes ou des zones d'habitat et routes et les zones de parcours au niveau du sud tunisien en vu de protéger les oasis, les route et les zones urbaines.

Le rythme annuel de reboisement forestier et pastoral pendant les dernières années est d'environ 5000 hectares, grâce aux efforts concertés des divers intervenants au programme (la direction générale des forêts, la direction générale d'aménagement et de protection des terres agricoles et l'office du développement des forêts et des pâturages du Nord-Ouest), ainsi que du l'office d'élevage et des pâturages. Ce rythme a connu une nette régression durant les dernières années. Cela est principalement du au :

- Manque de ressources humaines et d'équipement qui entrave la réalisation des travaux dans de bonnes conditions
  - Désistement des entreprises à participer aux appels d'offres de reboisement
  - Opposition de la population locale aux travaux de plantation forestières
  - Coût élevé des opérations de reboisement en rapport avec l'augmenation du coût journalier de travail
  - Les changements climatiques qui se manifestent pas une irrégularité des précipitations et l'augmentation des températures durant une longue période
  - L'impact négatif de la pandémie Covid-19 sur le bon déroulement des chantiers de reboisement
- **indicateur 4.1.2 : Taux de forêts aménagées (représente le taux de forêts dont le PV d'aménagement est valide)**

Unité de l'indicateur	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Prévisions 2020 (01)	Réalisations 2020 (02)	Réalisations 2020 par rapport aux prévisions (01)/(02)	Prévisions 2021	Prévisions 2022
%	26	30.6	31	31.8	102.6	42	54

- **Définition de l'indicateur** : taux de forêts disposant d'un PV d'aménagement valide par rapport à la superficie totale des forêts aménageables
- **Méthode de calcul de l'indicateur** : Taux de forêts aménagées = superficie des forêts disposant d'un PV d'aménagement valide \* 100/ superficie totale des forêts aménageables

- **Sources des données** : état des études d'aménagement en rapport avec leur date de validité et l'effort déployé pour réviser les PV d'aménagement périmés. Comptabiliser toutes les données émanant de la Direction Générale des forêts, l'office de Développement du Nord Ouest et des Commissariats Régionaux de Développement Agricole.
- **Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020** :

Les réalisations pour l'année 2019 en termes d'études d'aménagement forestier intégré ont été de 43 mille hectares d'études achevées sur 90 mille hectares. Cependant l'actualisation du taux en 2019 a engendré une baisse de 57 % à 31 % suite la fin de validité des PV d'aménagement de 8096. Il est à noter que l'administration rencontre des difficultés en terme réalisation de ce genre d'études. En effet peu de bureaux d'études sont spécialisés en la matière par manque de spécialistes en aménagement forestier en plus des difficultés de terrain en terme d'accessibilité et de manque de forestiers sur les lieux.

- **Indicateur 4 .1.3 : Taux d'exploitation des produits forestiers**

Unité de l'indicateur	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Prévisions 2020 (01)	Réalisation 2020 (02)	Réalisation 2020 par rapport aux prévisions (01)/(02)	Prévision 2021	Prévision 2022
%		100	85	72	84.71	85	85

- **Définition de l'indicateur** : taux d'exploitation des produits forestiers (bois) par rapport aux possibilités (exploitable)
- **Méthode de calcul de l'indicateur** : Taux de vente et d'exploitation des produits forestiers ligneux (bois) par rapport aux possibilités (exploitable) qui correspond à la quantité mise en vente chaque année
- **Sources des données** : les quantités vendues par adjudications publiques effectuées par la Régie d' Exploitation des Forêts à lesquelles s'ajoute les ventes de menu produits.
- **Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020** :

L'indicateur de performance relatif à l'exploitation des produits forestiers se base sur le taux de vente de bois par rapport aux prévisions en m3 pour l'année 2020. La quantité de bois présentée pour la vente a atteint 340813 m3 (dont 331478 m3 par adjudication publique et 9335 m3 par vente de menu produits). Les quantités vendues étaient de 244413 m3 soit un taux de 72 %

Ce taux d'exploitation des produits forestiers reste en deçà des possibilités et la valorisation du potentiel très varié en dépit du

- o Manque de main d'œuvre spécialisée dans certaines régions
- o Désintéressement de travailler dans les chantiers de démasclage du liège en tant que produit forestier
- o Faible rendement des ouvriers et manque de moyen de transport au niveau des arrondissements des forêts afin d'assurer l'encadrement et le suivi nécessaire
- o Forte densité du maquis en sous bois ce qui entrave l'opération d'exploitation

- **indicateur 4 .1.4 : L'efficacité de l'intervention initiale pour lutter contre les incendies des forêts :**

Unité de l'indicateur	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Prévisions 2020 (01)	Réalisation 2020 (02)	Réalisation 2020 par rapport aux prévisions (01)/(02)	Prévision 2021	Prévision 2022
ha	6,31	10.47	3	5.02	167,33	3	3

- **Définition de l'indicateur :** représente la superficie moyenne de chaque incendie exprimée en hectare (superficie totale incendiée / nombre d'incendie)
- **Méthode de calcul de l'indicateur :** suivi et collecte au niveau du centre de protection des forêts de Rades des données relatives aux incendies enregistrées au niveau des arrondissements.
- **Sources des données :** la Direction Générale des Forêts et les Commissariats Régionaux de Développement Agricole.
- **Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :**

Les incendies de forêts représentent le facteur le plus important qui menace les ressources forestières compte tenu des dégâts importants sur l'environnement et les biens. La forêt tunisienne se caractérise comme toutes les forêts méditerranéennes par sa prédisposition aux incendies principalement durant les années de sécheresse et en saison estivale. La difficulté d'accès est l'une des principales causes de la propagation des incendies à laquelle on associe l'augmentation des températures durant l'été.

Au cours de l'année 2020, la direction générale des forêts a enregistré 459 incendies ayant provoqué la destruction de près de 2308 hectares de forêts et de maquis. Selon les gouvernorats on a enregistré 140 incendies à Jendouba 97 à Béja, 75 à Bizerte, 32 à Siliana, 25 à Kasserine 17 Zaghouan ainsi qu'à Nabeul et Kairouan, 07 au Kef soit une moyenne de 5.02 hectares par incendie. Il est à signaler qu'un certain nombre d'incendies sont enregistrés dans les zones militaires fermes et ils ne sont pas comptabilisés.

- **Analyse et interprétation de la mesure dans laquelle l'objectif a été atteint :**

Globalement les résultats enregistrés en terme d'amélioration des fonctions et services du secteur forestier et contribution au développement socio-économique ont été relativement satisfaisants mise à part la protection des forêts contre les incendies. En effet la cadence des incendies a nettement augmenté durant la période allant du 22 juillet au 05 août 2020. Cela est principalement dû à la vague de chaleur accrue qui a affecté le pays associée à des déclenchement de foyers d'incendies multiples qui évoquent beaucoup de soupçons au vue des endroits et horaires de leurs déclenchement.

Il est à signaler que la coopération entre les différentes parties intervenantes pour lutter contre les incendies des forêts (les services forestiers, les services de la protection civile, le ministère de défoncé et celui de l'équipement (particulièrement la direction de l'équipement) est très fructueuse notamment en termes d'alerte précoce, de notification rapide, de coordination et d'intervention contribuant à réduire l'étendue des incendies

- **Objectif stratégique 4.2 : Réduire les Terres menacées par l'érosion et conserver et gérer les ressources en sol**

Cet objectif vise la réduction de la superficie des terres menacées par l'érosion et ce à travers des actions de protection et de préservation des aménagements réalisés et des ressources en sol et de suivi-évaluation des périmètres irrigués

Référence de l'objectif : stratégie nationale de la conservation des eaux et du sol 2016-2020

- **Indicateur 4 .2.1 : Taux des terres protégées contre l'érosion consolidées**

Unité de l'indicateur	Réalisation 2018	Réalisation 2019	Prévisions 2020 (01)	Réalisation 2020 (02)	Réalisations 2020 par rapport aux prévisions (01)/(02)	Prévisions 2021	Prévisions 2022
%	41,41	46,47	52,58	50,97	96,9	57,75	62,93

- **Définition de l'indicateur :** représente le taux des terres ayant bénéficié d'opérations de maintenance, de renforcement et de consolidation des travaux de conservation des eaux et du sol par rapport à l'ensemble des zones d'intervention durant la décennie 2011-2011 estimées à 841 mille hectares en continuité de la première décennie.

- **Méthode de calcul de l'indicateur :** rassembler les rapports de suivi mensuels et annuel en provenance des arrondissements de conservation des eaux et du sol au niveau des gouvernorats, la Direction Générale de l'aménagement et de protection des terres (consolidation des travaux, plantations pastorales, plantations fruitières, réensemencement de parcours, plantation de berges d'oueds, plantation forestière), maintenance (d'infrastructures, de Jessours et des plantations forestières)

- **Sources des données :** rassembler les rapports de suivi mensuels et annuel en provenance des arrondissements de conservation des eaux et du sol au niveau des gouvernorats envoyés vers la Direction Générale de l'aménagement et de protection des terres

- **Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :**

L'indicateur rentre parfaitement dans la performance assignée par l'objectif stratégique à savoir la conservation des travaux de protection de sol contre l'érosion et maintien de leur fertilité. Des activités de sensibilisation destinées aux agriculteurs sont nécessaires visant leur contribution à la consolidation des ouvrages par des plantations, l'entretien et la maintenance d'une façon permanente afin d'assurer leur durabilité.

- **Indicateur 4 .2.2 : Taux des périmètres irrigués contrôlés et évalués**

Unité de l'indicateur	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Prévisions 2020 (01)	Réalisations 2020 (02)	Réalisations 2020 par rapport aux prévisions (01)/(02)	Prévisions 2021	Prévisions 2022
%	41,41	46,47	27.06	09.95	36.77		

- **Définition de l'indicateur :** représente le taux des périmètres irrigués contrôlés et évalués. L'objectif à atteindre est 27 % de la totalité des périmètres irrigués publics et privés à l'horizon de 2020
- **Méthode de calcul de l'indicateur :** superficie des périmètres irrigués contrôlés annuellement / totalité des périmètres irrigués publics et privés.
- **Sources des données :** rassembler les rapports de suivi annuel en provenance des arrondissements de sol.
- **Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :**

Durant l'année 2020 l'indicateur a connu une baisse de sa valeur. Cela est dû au faible moyen matériels et des ressources humaines au niveau des arrondissements des sols pour pouvoir assurer l'action de suivi des périmètres irrigués en plus de l'état vétuste du réseau de stations de suivi dans la plus part de ces périmètres irrigués.

D'une façon générale les réalisations en termes de limitation de la surface des terres menacées par l'érosion et de conservation et gestion des ressources du sol ont été globalement satisfaisantes sauf dans certaines situations où ils étaient en deçà des objectifs assignés. En effet coût élevé des interventions et l'importante augmentation du salaire journalier des ouvriers dont le choix se base sur des considérations sociales sans prise en compte de l'aspect développement. Aussi, les services régionaux ne disposent pas des plans finaux des limites des périmètres irrigués.

## 2. Présentation de l'exécution du budget programme:

Tableau N° 03

Exécution du budget programme pour l'année 2020 par rapport aux prévisions

Répartition selon la nature de la dépense

Unité : mille dinars

Dépenses		Prévisions	Exécutions 2020 (2)	Exécutions par rapport au Prévisions	
		2020 L.F.C (1)		Montant (2) - (1)	Taux de Réalisation % (2) / (1)
Dépenses de rémunération	Crédits de paiements	203054	203859	805	100,4%
Dépenses de fonctionnement	Crédits de paiements	911	1239	328	136,0%
Dépenses d'intervention	Crédits d'engagements	3912	3824	-88	97,8%
	Crédits de paiements	3912	3824	-88	97,8%
Dépenses d'investissement	Crédits d'engagements	248202	163068	-85134	65,7%
	Crédits de paiements	120264	124908	4644	103,9%
Total	Crédits d'engagements	456079	371990	-84089	81,6%
	Crédits de paiements	328141	333830	5689	101,7%

Le programme 04 a enregistré en 2020 un taux d'exécution de l'ordre de 101,7 % en terme de dépenses et qui sont réparties comme suit : Dépenses de rémunération 100,4 %, Dépenses de fonctionnement 136 %, Dépenses d'intervention 97.8 % et Dépenses d'investissement 103,9%. Il est à signaler que la différence entre l'inscrit et le réalisé au niveau du budget d'intervention publique est due à l'allocation d'une indemnité complémentaire en terme d'intervention publique en faveur des fonctionnaires de l'Etat des entreprises publiques à caractère administratif relevant du programme au lieu de salaires en application des recommandations du ministère des finances.

**Tableau n° 04**

**Exécution du budget du programme au titre de l'année 2020**  
**Répartition selon les sous programmes et activités (Crédits payement)**

(Unité: 1000 DT)

sous programme		activité	source de financement	Lois de finance	L F C. (1)	Réalisations (2)	taux de réalisation % (1)/(2)
sous programme n° 1	forêt et parcours (centrale)	activité 1	fonds propres du budget	10 404,505	8 730,671	8 604,220	98,55%
			fonds des prêts extérieurs	930,000	4 117,000	4 116,998	100,00%
		activité 3	fonds propres du budget	12 058,000	12 314,400	12 314,400	100,00%
			fonds des prêts extérieurs				
sous programme n° 2	aménagement des terres agricoles (centrale)	activité 2	fonds propres du budget	10 912,802	7 270,361	7 149,335	98,34%
			fonds des prêts extérieurs	6 400,000	3 200,000	2 923,000	91,34%
		activité 4	fonds propres du budget	6 560,000	6 560,000	6 560,000	100,00%
			fonds des prêts extérieurs				
sous programme n° 3	sous programme régional :Tunis	activité 1	fonds propres du budget	535,000	232,100	232,100	100,00%
			fonds des prêts extérieurs				
		activité 2	fonds propres du budget	40,000	3,500	3,500	100,00%
			fonds des prêts extérieurs				
sous programme n° 4	sous programme régional :ariana	activité 1	fonds propres du budget	1 894,307	1 859,897	1 859,893	100,00%
			fonds des prêts extérieurs				
		activité 2	fonds propres du budget	712,645	787,208	787,208	100,00%
			fonds des prêts extérieurs				
sous programme n° 5	sous programme régional :Ben Arous	activité 1	fonds propres du budget	6 586,569	6 365,272	6 365,272	100,00%
			fonds des prêts extérieurs				
		activité 2	fonds propres du budget	3 220,270	3 797,621	3 797,621	100,00%
			fonds des prêts extérieurs				
sous programme n° 6	sous programme régional : Manouba	activité 1	fonds propres du budget	4 098,147	3 993,445	3 992,848	99,99%
			fonds des prêts extérieurs				
		activité 2	fonds propres du budget	2 982,863	3 012,500	3 012,500	100,00%
			fonds des prêts extérieurs				
sous programme n° 7	sous programme régional :Nbeul	activité 1	fonds propres du budget	7 229,784	7 389,393	7 389,393	100,00%
			fonds des prêts extérieurs				
		activité 2	fonds propres du budget	2 889,690	3 468,138	3 468,138	100,00%
			fonds des prêts extérieurs				
sous programme n° 8	sous programme régional : Zaghouan	activité 1	fonds propres du budget	5 549,886	5 597,905	5 597,613	99,99%
			fonds des prêts extérieurs	47,000			
		activité 2	fonds propres du budget	3 042,966	3 454,406	3 454,406	100,00%
			fonds des prêts extérieurs				
sous programme n° 9	sous programme régional : Bizerte	activité 1	fonds propres du budget	15 084,939	15 565,680	15 537,775	99,82%
			fonds des prêts extérieurs	50,000			
		activité 2	fonds propres du budget	4 965,494	4 613,624	4 602,822	99,77%
			fonds des prêts extérieurs				
sous programme n° A	sous programme régional :Béja	activité 1	fonds propres du budget	13 099,337	14 397,585	14 397,585	100,00%
			fonds des prêts extérieurs	20,000			
		activité 2	fonds propres du budget	3 644,637	4 188,296	4 188,296	100,00%
			fonds des prêts extérieurs				
sous programme n° B	sous programme régional :	activité 1	fonds propres du budget	20 490,632	21 354,435	21 354,435	100,00%
			fonds des prêts extérieurs	25,000			
		activité 2	fonds propres du budget	3 199,818	3 055,889	3 055,889	100,00%

Programme 4 : Forêts et Aménagement des Terres Agricoles

	Jendouba		fonds des prêts extérieurs				
sous programme n° C	sous programme régional : El Kef	activité 1	fonds propres du budget	14 659,996	15 927,256	15 923,430	99,98%
			fonds des prêts extérieurs	10,000			
		activité 2	fonds propres du budget	6 800,554	8 112,075	8 109,134	99,96%
			fonds des prêts extérieurs				
sous programme n° D	sous programme régional : Siliana	activité 1	fonds propres du budget	11 224,254	11 329,074	11 307,766	99,81%
			fonds des prêts extérieurs	30,000			
		activité 2	fonds propres du budget	5 466,155	5 940,146	5 929,103	99,81%
			fonds des prêts extérieurs				
sous programme n° E	sous programme régional : Kairouan	activité 1	fonds propres du budget	11 236,057	11 053,345	11 053,345	100,00%
			fonds des prêts extérieurs	15,000			
		activité 2	fonds propres du budget	4 549,391	4 875,665	4 875,665	100,00%
			fonds des prêts extérieurs				
sous programme n° F	sous programme régional : Kasserine	activité 1	fonds propres du budget	17 038,008	17 346,486	17 346,486	100,00%
			fonds des prêts extérieurs	25,000			
		activité 2	fonds propres du budget	3 297,324	3 383,354	3 383,354	100,00%
			fonds des prêts extérieurs				
sous programme n° G	sous programme régional : Sidi Bouzid	activité 1	fonds propres du budget	6 461,824	6 938,889	6 938,888	100,00%
			fonds des prêts extérieurs				
		activité 2	fonds propres du budget	2 458,186	2 686,821	2 686,820	100,00%
			fonds des prêts extérieurs				
sous programme n° H	sous programme régional : Sousse	activité 1	fonds propres du budget	3 959,336	4 219,934	4 219,934	100,00%
			fonds des prêts extérieurs				
		activité 2	fonds propres du budget	2 458,697	2 233,186	2 233,183	100,00%
			fonds des prêts extérieurs				
sous programme n° I	sous programme régional : Monastir	activité 1	fonds propres du budget	2 225,064	2 380,054	2 380,054	100,00%
			fonds des prêts extérieurs				
		activité 2	fonds propres du budget	1 806,404	2 413,852	2 413,852	100,00%
			fonds des prêts extérieurs				
sous programme n° J	sous programme régional : Mahdia	activité 1	fonds propres du budget	2 941,653	2 903,893	3 126,921	107,68%
			fonds des prêts extérieurs				
		activité 2	fonds propres du budget	2 087,892	1 981,784	1 758,678	88,74%
			fonds des prêts extérieurs				
sous programme n° K	sous programme régional : Sfax	activité 1	fonds propres du budget	3 028,194	3 061,514	3 061,514	100,00%
			fonds des prêts extérieurs				0,00%
		activité 2	fonds propres du budget	1 672,629	1 621,193	1 620,991	99,99%
			fonds des prêts extérieurs				
sous programme n° L	sous programme régional : Gafsa	activité 1	fonds propres du budget	16 645,078	17 301,926	17 301,926	100,00%
			fonds des prêts extérieurs				
		activité 2	fonds propres du budget	7 017,715	8 238,881	8 238,015	99,99%
			fonds des prêts extérieurs				
sous programme n° M	sous programme régional : Tozeur	activité 1	fonds propres du budget	4 238,919	4 028,411	4 028,411	100,00%
			fonds des prêts extérieurs				0,00%
		activité 2	fonds propres du budget	4 457,824	4 717,708	4 717,708	100,00%
			fonds des prêts extérieurs				
sous programme n° N	sous programme régional : Kebili	activité 1	fonds propres du budget	6 972,092	6 916,439	6 916,434	100,00%
			fonds des prêts extérieurs				0,00%
		activité 2	fonds propres du budget	2 526,877	2 665,472	2 665,472	100,00%
			fonds des prêts extérieurs				
sous programme	sous programme	activité 1	fonds propres du budget	9 388,660	9 693,077	9 693,077	100,00%
			fonds des prêts extérieurs				0,00%



n° O	régional : Gabes	activité 2	fonds propres du budget	11 938,141	12 352,625	12 351,197	99,99%
			fonds des prêts extérieurs				
sous programme n° P	sous programme régional : Medenine	activité 1	fonds propres du budget	1 567,324	1 997,578	1 997,578	100,00%
			fonds des prêts extérieurs				0,00%
		activité 2	fonds propres du budget	2 636,757	3 287,983	3 287,983	100,00%
			fonds des prêts extérieurs				
sous programme n° Q	sous programme régional : Tataouine	activité 1	fonds propres du budget	6 877,520	6 539,344	6 539,344	100,00%
			fonds des prêts extérieurs				0,00%
		activité 2	fonds propres du budget	5 545,184	5 649,248	5 649,248	100,00%
			fonds des prêts extérieurs				
Total forêt et parcours			fonds propres du budget	214 349,887	214 393,965	214 315,578	99,96%
			fonds des prêts extérieurs	7 552,000	7 317,000	7 039,998	96,21%
			<b>Total</b>	<b>221 901,887</b>	<b>221 710,965</b>	<b>221 355,575</b>	<b>99,84%</b>
Total aménagement des terres agricoles			fonds propres du budget	108 036,113	115 415,576	115 165,185	99,78%
			fonds des prêts extérieurs	0,000	0,000	0,000	0,00%
			<b>Total</b>	<b>108 036,113</b>	<b>115 415,576</b>	<b>115 165,185</b>	<b>99,78%</b>
Total du programme			fonds propres du budget	<b>322 386,000</b>	<b>329 809,540</b>	<b>329 480,762</b>	<b>99,90%</b>
			fonds des prêts extérieurs	<b>7 552,000</b>	<b>7 317,000</b>	<b>7 039,998</b>	<b>96,21%</b>
			<b>Total</b>	<b>329 938,000</b>	<b>337 126,540</b>	<b>336 520,760</b>	<b>99,82%</b>

### ❖ Les Défis, difficultés majeurs rencontrés et propositions envisageables :

#### Principaux problèmes et lacunes :

Les principaux problèmes qui ont empêché la réalisation des objectifs sont les suivants :

- Contrainte structurelle notamment au niveau régional, qui consiste en le manque d'adéquation entre les tâches assignées les prérogatives et les possibilités de mise en œuvre
- L'aspect foncier et la nécessité de mener la régularisation des cas de conflits comme celles relatives aux terrains objet de décret de fixation des dunes les réclamations des propriétaires sont en augmentation continue et le rôle de protection est menacé
- L'absence de bornage du domaine forestier de l'état et ce qui a engendré des occupations illicites des forêts tunisiennes.
- La non-conformité de la réglementation des passations des marchés publics aux Groupement de Développement Agricoles
- Les normes adaptées pas le ministère des domaines de l'Etat pour l'estimation des redevances des concessions
- Plus que les deux tiers des PV d'aménagement forestiers sont non valides
- Sous exploitation des produits forestiers par manque de ressources humaines et financières
- Difficultés de convaincre les bénéficiaires des terres de parcours collectifs des bénéfices de l'amélioration des parcours
- Réduction des terres de parcours suite au changement de vocation vers des terres de culture

- Les conditions climatiques difficiles et la perte de fertilité des terres influent beaucoup sur la réussite des plantations pastorales
- Difficulté d'intervention dans les terres collectives en raison de l'absence des comités de gestion
- Manque d'incitation pour les petits projets agricoles de gestion intégrée dans le domaine de l'écotourisme pour réduire la pression sur le milieu forestier
- Manque de spécialistes en aménagement forestier
- Certains articles du code forestier ne sont pas favorables à l'attribution de concessions ou d'occupations temporaire en vue de favoriser des formes de cogestion et des possibilités d'investissement
- Réclamation des propriétaires des terres privées reboisées soumises au régime forestier accentué par l'augmentation du nombre d'hérités et la valeur de ces terres.

### Mesures à prendre pour remédier aux défaillances

La direction Générale des Forêts a préparé une stratégie des forêts et parcours 2015-2024. Il en est de même pour la Direction d'Aménagement et de conservation des terres agricoles qui a lancé la mise en place de sa propre stratégie.

La vision future du secteur est que les ressources forestières et pastorales en Tunisie seront plus étendues et durables et que leur gestion sera plus efficace à long terme en adoptant une bonne gouvernance dans les services et les produits, à travers les objectifs suivants:

- améliorer la situation économique et sociale des habitants des forêts et l'économie nationale;
- maintenir la biodiversité, lutter contre la dégradation des sols et réduire les impacts du changement climatique;
- Augmenter la proportion de couvert forestier.

Le coût global de réalisation de la stratégie des forêts et parcours 2015-2024 est estimé à 900 millions de dinars répartis sur quatre axes principaux:

Les Axes de la stratégie de développement durable des forêts et des parcours en Tunisie 2015-2024 :

**Axe 1:** Adaptation du cadre institutionnel et juridique du secteur et renforcement des capacités

**Axe 2:** Optimisation de la contribution du secteur au développement socio-économique

**Axe 3:** Maintien et amélioration des fonctions et services environnementaux des ressources du secteur

**Axe 4:** Consolidation et amélioration du capital des ressources forestières et pastorales

L'étude de la troisième stratégie nationale pour l'aménagement et la protection des terres agricoles a engendré un certain nombre de défis et d'orientations futures qui permettraient d'atteindre les principaux objectifs du secteur, à savoir:

- La création de zones rurales prospères, dont le développement repose sur le soutien d'une agriculture productive basée sur l'utilisation durable des ressources naturelles en relation avec le changement climatique à travers la réalisation d'un travail approprié de conservation de l'eau et des sols visant à améliorer la production agricole et la participation effective des agriculteurs.

- Contribuer à un développement durable basé sur l'auto développement au niveau de l'exploitation agricole
- Adapter le modèle d'exploitation des terres agricoles aux changements climatiques en sensibilisant les agriculteurs, en diversifiant la production, en adaptant les utilisations des terres en fonction de ces phénomènes et en prenant en compte la planification des projets.
- Encourager l'agriculture pluviale dans les zones fragiles grâce à la mobilisation d'eau verte.
- Renforcer la bonne gouvernance locale dans la gestion des ressources naturelles pour parvenir à un développement local durable
- Un projet de statut particulier des ingénieurs et techniciens forestiers a été élaboré
- Révision de quelque indicateur dans la perspective d'améliorer les outils de collecte et de suivi des données relatives à chaque indicateur
- Poursuite de la collaboration technique avec les pays voisins en vue de la promotion du secteur forestier et pastoral en particulier avec l'Italie pour l'amélioration du parc de lutte contre les incendies
- La poursuite de l'élaboration de requêtes de projets à travers les différents mécanismes de finances disponibles
- Renforcer les travaux à l'entreprise et se débarrasser progressivement du coté social des chantiers de travail en régie.
- Toutes ces réformes et mesures relatives au programme forêt et aménagement des terres agricoles passent obligatoirement par :
  - o La nomination de cadre dans les postes vacants suite au départ à la retraite compte tenu du manque enregistré
  - o La révisions de cadre structurel de l'administration et des relations entre les services technique des structures centrales et régionales
  - o Apurement des situations foncières et en particulier celles relatives aux terrains privés reboisés soumis aux décrets de fixation des dunes
  - o Prise en considération des moyens logistiques nécessaires pour lutter contre les incendies de forêts et la coordination avec les différents intervenants pour la bonne conduite des interventions
    - En ce qui concerne les interventions dans le domaine de l'aménagement et de la protection des terres agricoles on peut citer :
  - o Faire participer les exploitants agricoles dans les différentes phases d'élaboration des projets
  - o L'organisation des exploitants sous formes de groupement afin de pouvoir encadrer les agricultures en matière de conservation des eaux et du sol
  - o Intensification des cultures dans les terres aménagées
  - o Valorisation des terres au tour des lacs collinaires
  - o L'adoption de l'approche globale de l'aménagement des bassins versants
  - o Encourager les initiatives privées et lancer des projets intégrés micro-agricoles ou non agricoles tels que l'écotourisme afin d'atténuer les pressions sur l'environnement naturel, en particulier l'alfa.
  - o Renforcement des agrandissements forestiers avec des spécialistes dans le domaine de l'amélioration et du développement des parcours.

- La nécessité d'élaborer des modèles pour l'aménagement et l'exploitation des pâturages en fonction des régions, qui répondent aux exigences techniques d'une part, aux besoins et aux préoccupations des agriculteurs, d'autre part, et se concentrent sur les variétés pastorales locales.
- Intensification des sessions de formation pour les personnels forestiers.
- Mettre des programmes d'action pour promouvoir et encourager les privés de la plantation forestière et l'exécution des projets de développement sylvo-pastorales.

## V. Programme 05 : Enseignement supérieur, recherche, formation et vulgarisation agricoles



### Exécution du Budget

2020

(Paiement mille dinars) :

194261

(9.9% du Budget de la mission)

Dépenses de rémunération :  
165922

Dépenses de fonctionnement :  
11168

Dépenses d'intervention :  
7750

Dépenses d'investissement :  
9421

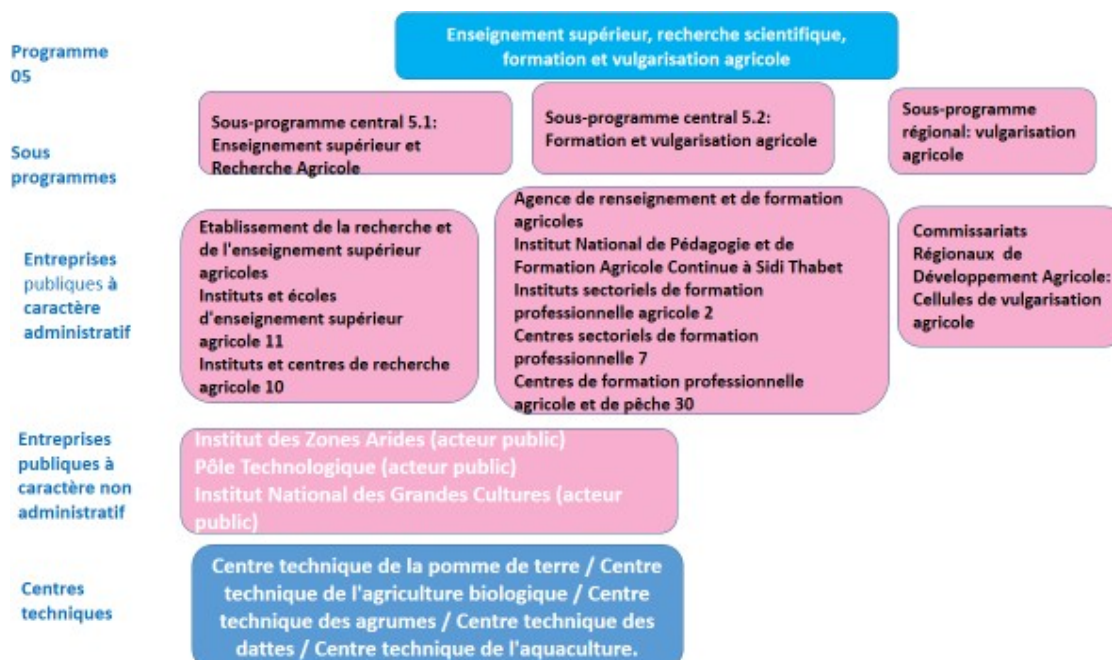
**Chef de programme:**  
Mahmoud Ilyes Hamza

**Président de l'établissement pour la recherche agricole et l'enseignement supérieur**

**A partir de l'année 2017**

Objectifs stratégiques	Indicateurs de mesure de performance
Objectif 5.1 : Améliorer la qualité de la formation, de la recherche, de l'innovation et du transfert technologique pour le développement du secteur de l'agriculture et de la pêche (central)	Indicateur 5.1.1 : Encadrement des étudiants de l'enseignement supérieur agricole (central)
	Indicateur 5.1.2 : Taux des enseignants chercheurs ayant au moins une recherche publiée dans une revue reconnue l'année précédente (central)
Objectif 5.2 : Améliorer les compétences des agriculteurs et des ouvriers exerçant dans le secteur agricole et de la pêche	Indicateur 5.2.1 : Niveau qualitatif de l'encadrement et de la formation A1 et A2, le nombre total de composants (central)
	Indicateur 5.2.2 : Le taux d'adoption des techniques de production (régional)

### Structures Intervenantes dans le programme







**Programme 5 :**  
**Enseignement Supérieur, Recherche, Formation et Vulgarisation Agricoles**

**Chef de programme:**  
**Mr Mahmoud Elyes HAMZA**  
(Président de l'Institution de la Recherche et de  
l'Enseignement Supérieur Agricoles)

**(A partir Avril 2017)**

## **1- Présentation et analyse des résultats de performance :**

- **Objectif 5.1 : Améliorer la qualité de la formation, de la recherche, de l'innovation et des transferts technologiques pour le développement du secteur agricole et de la pêche :**

**Présentation de l'objectif :** Promouvoir la qualité de l'enseignement supérieur, développer le nombre de diplômés dans des disciplines prometteuses et établir un système de recherche et d'innovation dans le secteur agricole qui produit des valeurs ajoutées. Cet objectif contribue au suivi des publications et des activités des enseignants chercheurs appartenant aux institutions de la recherche et d'enseignement supérieur agricoles dans les programmes de recherche proposés au niveau régional ou international. Cet objectif contribue également au suivi des résultats des activités de recherche menées dans la recherche agricole et dans les établissements d'enseignement supérieur en les valorisant et en les plaçant dans la profession aux fins d'exploitation.

**Référence cible :** Plan de développement et orientations stratégiques pour la recherche scientifique agricole à l'horizon 2030.

**Justification de l'adoption d'indicateurs :** des indicateurs ont été adoptés pour soutenir la qualité de l'enseignement et de la formation sur le terrain, assurer le suivi des publications des enseignants chercheurs issus et des établissements de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles et créer une dynamique concurrentielle entre les enseignants chercheurs à l'échelle nationale, régionale et internationale.



**Indicateur 5.1.1 : Encadrement des étudiants de l'enseignement supérieur agricole**

Unité de l'indicateur	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Prévisions 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Taux de réalisations par rapport aux prévisions 2020 (2)/(1)	Prévisions 2021	Prévisions 2022
Enseignant / nombre des étudiants	8.9/1	9.2/1	10/1	8.4/1	119%	10 / 1	10 / 1

- Définition de l'indicateur :** Met en évidence le nombre d'étudiants par enseignant universitaire.
- Mode de calcul de l'indicateur :** nombre des étudiants inscrits/ nombre des enseignants universitaires
- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** direction des affaires pédagogique de l'Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles

**Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :**

L'indicateur devrait rester stable dans les limites d'un enseignant chercheur permanent pour 10 étudiants, car le nombre d'étudiants a été réduit d'une année à l'autre et le nombre d'enseignants chercheurs a été réduit en raison de la retraite (13 enseignants en 2020 - 14 enseignants en 2021 - 07 enseignants en 2022). Cependant, l'indicateur est menacé par une baisse suite au non-retour des recrutements et du remplacement des enseignants chercheurs retraités d'ici 2022.

**Indicateur 5.1.2 : Taux des enseignants chercheurs ayant au moins une recherche publiée dans une revue reconnue l'année précédente :**

Unité de l'indicateur	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Prévisions 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Taux de réalisations par rapport aux prévisions 2020 (2)/(1)	Prévisions 2021	Prévisions 2022
%	50	53	55	55	100	60	53

**1- Définition de l'indicateur :** Cet indicateur est une statistique qui peut être utilisée à des fins comparatives et qui répond à des questions sur le fonctionnement de la recherche agricole. Il permet des comparaisons à travers des années entre les enseignants chercheurs selon les grades, ou bien entre les établissements de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles ou entre les niveaux nationaux et leurs homologues régionaux ou internationaux en relation directe avec les orientations et les objectifs généraux du secteur de la recherche scientifique.

Cet indicateur permet le suivi des publications des enseignants chercheurs dans les Institutions de la Recherche scientifique agricole et crée une dynamique concurrentielle entre les enseignants chercheurs à l'échelle nationale, régionale et internationale.

**2- Méthode du calcul de l'indicateur :**

Nombre des enseignants chercheurs dans les Institutions de la Recherche Scientifique Agricole (exerçant à temps plein) on lui ajoute le nombre des enseignants chercheurs dans les Institutions de l'Enseignement Supérieur Agricole (ce qui est équivalent au temps plein) qui ont publié au moins une recherche dans une revue reconnue durant l'année précédente / Nombre total des enseignants chercheurs des établissements de la Recherche Scientifique Agricole (exerçant à temps plein) on lui ajoute le nombre des enseignants chercheurs des établissements de l'Enseignement Supérieur Agricole (ce qui est équivalent au temps plein).

L'activité de recherche d'un enseignant chercheur dans les établissements d'enseignement supérieur agricole représente 20 pour cent de son activité totale.

Ainsi, un enseignant chercheur dans les institutions d'enseignement supérieur agricole représente 20 pour cent de son travail que son collègue exerçant dans les Institutions de la Recherche Scientifique Agricole.

**3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Direction de la planification, du suivi et de l'évaluation des programmes de recherche à l'Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricole.

**Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :**

L'objectif de l'indicateur est de suivre les activités de recherche des enseignants chercheurs dans les Instituts de recherche à travers le nombre de publications scientifiques qu'ils

publient dans le contexte de leur contribution à rendre le système de recherche et d'innovation dans le secteur agricole Producteur de valeurs ajoutées (tout en s'alignant aux défis de l'étape) centrées sur les programmes de recherche prioritaires suivants :

- A- Systèmes de production durables dans un contexte caractérisé par la dégradation des ressources naturelles et le changement climatique.
- B- Exploitation et gestion durable des systèmes d'aquaculture et de production de la richesse halieutique.
- C- Exploitation et valorisation des ressources naturelles face au changement climatique
- D- Gestion durable des ressources forestières et pastorales.
- E- Politiques agricoles et développement rural.
- F- Chaînes de valeur pour les produits agricoles.

➤ **Objectif 5.2 : Améliorer les compétences des agriculteurs et des ouvriers exerçant dans le secteur agricole et de la pêche :**

*Indicateur 5.2.1 : Niveau qualitatif de l'encadrement et de la formation :*

*Nombre de formateurs A1, A2/Nombre total de formateurs (central)*

Unité de l'indicateur	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Prévisions 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Taux de réalisations par rapport aux prévisions 2020 (2)/(1)	Prévisions 2021	Prévisions 2022
%	76	40	85	78	%91.76	87	88

**1- Définition de l'indicateur:** Qualité de l'encadrement et de la formation.

**2- Méthode du calcul de l'indicateur :** en pourcentage

**3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Agence de Vulgarisation et de Formation Agricoles

**Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :**

Nous constatons une légère hausse de cet indicateur à la suite de la promotion d'un nombre important de formateurs aux sous-catégories A 1 et A2 et du départ à la retraite des formateurs des sous catégories inférieures à A1.A2.

### Indicateur 5.2.2 : Taux d'adoption des techniques de production (régional) :

Unité de l'indicateur	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Prévisions 2020 (1)	Réalisations 2020 (2)	Taux de réalisations par rapport aux prévisions 2020 (2)/(1)	Prévisions 2021	Prévisions 2022
%	49,8	54,8	57,6	47,69	82,79%	58,5	59,6

**1-Définition de l'indicateur :** Le processus réel d'adoption par une personne passe d'entendre parler de la nouvelle idée pour la première fois à l'adopter et en faire partie d'un comportement. Le processus d'adoption est considéré comme un processus mental qui suit une séquence d'actions spécifiques, et le processus peut être divisé en cinq phases consécutives comme suit :

**-Phase de sensibilisation et d'alerte (attention à l'idée) :**

À ce stade, l'agriculteur entend parler de l'idée ou de la méthode moderne et innovante pour la première fois. La personne peut connaître le nom de la nouvelle idée, mais elle ne sait pas grand-chose de ses avantages et de la façon dont elle est appliquée. La fonction principale de cette étape est qu'elle est vue comme le début qui déplace l'individu aux étapes suivantes et peut finalement mener à l'acceptation de l'idée, c'est-à-dire son adoption ou son rejet.

- **Le stade du désir et de l'intérêt :** La fonction principale de cette étape est d'accroître la connaissance de l'individu ou de l'agriculteur au sujet de cette idée ou de l'innovateur. À ce stade, la personne a un certain intérêt à en apprendre davantage sur cette idée. Il commence à examiner les détails de la méthode et comment elle fonctionne dans ses propres circonstances. Quels sont les bénéfices attendus de l'application de la méthode et les possibilités de son application ?

- **La phase d'évaluation :** équilibre les informations et les possibilités collectées par l'agriculteur pour déterminer que la nouvelle idée est utile à sa situation particulière et valorise les avantages à accepter ou à rejeter. Plusieurs questions peuvent être posées à ce niveau : est-ce qu'il peut l'appliquer, est-ce qu'il y aura une incidence financière sur son

revenu, est-ce que les sacrifices et coûts valent le risque, et à sa discrétion, en ce moment, il prend une décision de l'adopter ou de la rejeter, et la fonction principale de cette étape est d'équilibrer les avantages ou les inconvénients de l'idée.

- **La phase d'expérimentation** : après que l'agriculteur a décidé de l'importance de la nouvelle idée sur la base de l'évaluation mentale et après avoir obtenu les informations nécessaires pour mener l'expérience dans ses propres circonstances tout en tenant compte de ses capacités, il commence à appliquer la nouvelle idée sur une petite échelle, dont la fonction principale est d'expérimenter la nouvelle idée dans la pratique en fonction de ses propres circonstances et de déterminer son utilité et la possibilité d'une adoption complète. C'est un test pratique de la validité de l'idée à partir de laquelle la décision d'adopter ou de rejeter est prise.

-**Le processus d'adoption** : la fonction principale de cette phase est d'évaluer les résultats de l'expérience et de décider de continuer à utiliser l'idée largement à l'avenir après qu'il a confirmé que l'idée est efficace et utile, après être convaincu de cette idée, il passe à l'exécution et l'idée fera partie de son comportement.

**2- Méthodes de calcul de l'indicateur** : nombre des étudiants inscrits/ nombre des enseignants universitaires

**3- Source des données pour le calcul de l'indicateur** : direction des affaires pédagogique de l'Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles

### **Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :**

Le pourcentage de réalisations pour 2020 pour l'indicateur d'adoption des techniques de production a été estimé à 82,79 %.

Ce pourcentage représente le taux annuel de cet indicateur, qui varie en fonction des gouvernorats et axes abordés par les vulgarisateurs à travers la mise en œuvre du programme annuel de vulgarisation au profit des agriculteurs (journées d'information, travaux pratiques, visites organisées et séquences vidéo). Cette amélioration a été constatée suite à l'intensification des activités collectives. Afin de renforcer les compétences des agriculteurs et d'améliorer ainsi leurs productions et leurs revenus, des activités collectives et des interventions individuelles ont été menées par le Système de vulgarisation agricole. Cependant, le taux de participation des agriculteurs à ces événements a été de 70%, en raison de plusieurs facteurs, dont le plus important est l'investissement des agriculteurs dans des secteurs spécifiques qui réduisent leur présence

dans les activités de vulgarisation visant à diversifier la production et le manque de ressources logistiques.

## 2- Présentation de l'exécution du budget du programme :

**Tableau N°3**

**Exécution du budget programme pour l'année 2020 par rapport aux prévisions**  
Répartition selon la nature de la dépense

Unité : mille dinars

Dépenses		Prévisions 2020	Exécutions 2020 (2)	Exécutions par rapport au Prévisions	
		L.F.C (1)		Montant (2) - (1)	Taux de Réalisation % (2) / (1)
Dépenses de rémunération	Crédits de paiements	164371	165922	1551	100,9%
Dépenses de fonctionnement	Crédits de paiements	11128	11168	40	%100,4
Dépenses d'intervention	Crédits d'engagements	10011	7750	- 2261	%77,4
	Crédits de paiements	10011	7750	- 2261	%77,4
Dépenses d'investissement	Crédits d'engagements	19907	16509	- 3398	%82,9
	Crédits de paiements	9821	9421	- 400	%95,9
Total	Crédits d'engagements	205417	201349	- 4068	%98,0
	Crédits de paiements	195331	194261	- 1070	%99,5

### Les Défis, difficultés majeurs rencontrés et propositions envisageables :

Principales problématiques et limites liés à la mise en œuvre du Programme :

**Sous-programme central 5-1 Enseignement supérieur et recherche agricole:**

### **Difficultés spécifiques :**

- La faible intensité des ressources humaines dans certaines spécialités (un nombre réduit du personnel technicien et ouvrier par rapport aux enseignants chercheurs agricoles).
- L'existence de multiples intervenants dans les activités de la valorisation des résultats de la recherche et le manque de coordination entre eux, ce qui a pour conséquence la dispersion des efforts et des ressources financières et humaines.
- Le rôle négligeable que joue la profession dans la valorisation des résultats de la recherche, malgré sa présence active dans les différentes structures sous tutelle et les commissions créées dans ce sens.

Plusieurs lacunes ont également été constatées, portant sur les domaines suivants:

### **Difficultés d'ordre scientifique :**

- Les programmes et les institutions de recherche sont dispersés, ce qui a pour conséquence l'affaiblissement de l'efficacité de la recherche. Ainsi, l'établissement d'une cartographie du système de la recherche scientifique est nécessaire pour assurer la complémentarité entre les programmes de recherche et mieux valoriser les ressources humaines et matérielles.
- Le manque d'exploitation de nombreux résultats de recherche en raison de l'absence de structures compétentes au sein des institutions de la recherche et du manque de coordination entre les différents intervenants à la valorisation des résultats de la recherche agricole.

### **Difficultés d'ordre administratif et financier :**

- La difficulté d'acquérir du matériel de recherche et la lourdeur des procédures d'achat dans le système des achats regroupés.
- La lenteur du versement des crédits : la difficulté d'appliquer des textes réglementaires, notamment ceux relatifs aux achats regroupés aux projets de recherche dans les établissements de recherche agricole et d'enseignement supérieur, ce qui a provoqué des répercussions négatives sur la conduite actuelle de la recherche.

- Le Manque de ressources financières disponibles qui ne couvrent pas les besoins pour l'accomplissement des activités de recherche programmées.
- Des crédits alloués aux établissements dans le cadre de projets de recherche inférieurs à ceux programmés.
- La non disponibilité des établissements de la recherche agricole pour le changement de statut en termes de l'existence de cadre administratif et financier, d'infrastructure de recherche et de capacité à attirer l'autofinancement.

#### **Difficultés relatives aux moyens de transport et moyens de travail :**

- Un manque grave de moyens de transport ce qui a entraîné des difficultés à mener à bien toutes les activités de recherche et administratives.

Le vieillissement du parc automobile dont le moyen d'âge dépasse 10 ans.

Le manque de moyens logistiques tels que les équipements scientifiques et les moyens de transport.

#### **Présentation des mesures et des activités nécessaires pour remédier aux défaillances observées au cours de l'exécution du programme :**

- Le Suivi technique et financier des projets de recherche en cours d'exécution dans les établissements de la recherche et de l'enseignement supérieur agricoles et l'évaluation de leurs activités de recherche par la demande de rapports périodiques, la programmation de visites sur le terrain dans les établissements et la tenue de réunions périodiques.
- La révision de la cartographie de la recherche scientifique agricole en vue d'assurer la complémentarité entre les programmes de recherche et d'éviter les doubles emplois.
- Améliorer la visibilité et les résultats des activités de recherche grâce à la mise en place d'une plate-forme numérique au sein de l'Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles pour le suivi et l'évaluation des programmes de recherche agricole.
- Accréditation et qualification des laboratoires conformément aux normes internationales.
- Le déclenchement de la première phase de la mise en place du processus qualité au sein des établissements de la recherche agricole : l'auto-évaluation.



- L'encadrement scientifique des jeunes chercheurs dans la préparation de projets de recherche nationaux et internationaux. (Ingénierie de projet)
- Continuer la préparation des bases de données relatives au système de la recherche agricole (base de données des enseignants chercheurs et base de données des projets de recherche (projets de coopération nationale et internationale).

### **Sous-programme central 5-2 Formation et vulgarisation agricoles:**

#### Difficultés spécifiques :

- La lenteur de certains conseils régionaux à dépenser des crédits ouverts au profit des institutions sous tutelle.  
Exécution lente des projets par certains entrepreneurs dans les délais prescrits.  
Former les nouveaux directeurs dans la gestion du budget de gestion et de développement.  
Vieillesse des espaces, des équipements et du matériel pédagogique dans certains centres.  
Retards dans l'achèvement des locaux d'hébergement et de formation dans les nouveaux centres en cours d'habilitation.  
La réticence des jeunes à la formation professionnelle agricole.  
Le manque de compétences techniques pour certains formateurs nouvellement recrutés.  
Le faible taux d'insertion des diplômés de la formation professionnelle sur le marché du travail (40%).
- La difficulté d'associer la profession dans le processus d'identification des besoins de l'activité de formation et l'instauration de modèles de formation avec l'institution.
- Achèvement lent du système qualité avec d'autres centres habilités.
- Inexistence d'un corps de contrôleurs et assistants pédagogiques au sein du système.
- Lenteur dans la mise en œuvre de certaines conventions-cadres de partenariat conclues avec des établissements de formations étrangères.
- La difficulté de gestion des exploitations agricoles rattachées aux institutions de formation professionnelle agricole est principalement liée à la diminution du nombre de chefs d'exploitations agricoles et au manque d'expérience des responsables existants.
- Instabilité des ouvriers agricoles.
- Manque d'encadrement étroit des agriculteurs, qui nécessite de nombreuses ressources matérielles et humaines, sachant qu'au cours de l'année 2020, le taux d'encadrement des agriculteurs a diminué pour atteindre environ 24.5%, et le taux de participation des agriculteurs aux activités de vulgarisation est de 51%.

**Mesures pour remédier aux problèmes et lacunes :**

- La modernisation rapide de certains centres de formation afin de réduire la réticence des jeunes à se former, d'améliorer les conditions d'hébergement et de subsistance des participants aux formations et d'améliorer la qualité de la formation.
- Intensifier les opérations de suivi et d'encadrement de certains directeurs nouvellement affectés pour accomplir les phases de projets d'habilitation.
- Continuer de renforcer les institutions formatrices avec des ressources humaines (formateurs, agents d'encadrement et d'exécution) selon le besoin.
- Développer de nouveaux mécanismes pour améliorer la promotion des formateurs en se référant aux programmes de formation continue.
- Soutenir les qualifications des cadres de formation par la mise en œuvre de sessions de formation technique pour la formation des formateurs.
- Réviser les montants d'heures de formation supplémentaires pour attirer temporairement des compétences.
- Achèvement des espaces d'hébergement et de formation dans les nouveaux centres en cours d'habilitation et d'accélération avec un rythme accéléré.
- Réviser la répartition géographique des centres de formation professionnelle agricole et revoir leurs spécialités en fonction des spécificités régionales.
- Créer de nouveaux mécanismes pour attirer les étudiants.
- Mettre à disposition des étudiants une bourse spécifique pendant la période de formation.
- Relier le système d'enseignement, de formation et d'enseignement supérieur dans le processus d'orientation et de création de croisements entre les différents parcours éducatifs et formatifs.
- Création d'une unité de suivi des nouvelles professions en vue d'anticiper les besoins de formation en coordination avec la profession et le ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi.
- Stimuler les institutions économiques qui emploient des diplômés de la formation professionnelle dans l'agriculture et la pêche.
- Il est obligatoire de suivre une formation préalable en compétences avant de s'engager dans des activités agricoles et de pêche.

- Mise à jour du Code des professions et des compétences en agriculture et pêche.
- Concentrer progressivement les conseils d'administration de l'établissement avec la direction des professionnels, au sein des centres qualifiés.
- La mise en place de contrats de programmes, définis en partenariat avec la profession, qui règlent les objectifs et les activités de formation à l'agriculture et à la pêche.
- Motiver les entreprises économiques à adopter le modèle de formation avec alternance et la formation professionnelle : couverture sociale et subventions incitatives.
- Travaux de mise à jour du système qualité pour le deuxième lot de centres qualifiés.
- Recrutement de cadres spécialisés dans l'assistance et l'inspection pédagogique.
- - Continuer de mettre en œuvre des accords-cadres de partenariat avec certaines institutions de formation étrangères.
- Se concentrer sur des groupes cibles homogènes ayant les mêmes intérêts et les mêmes besoins plutôt que sur l'encadrement individuel.
- Inciter les agriculteurs à s'organiser au sein de structures professionnelles.
- La mise en place de programmes de vulgarisation efficaces.
- Choisir des sujets prioritaires pour les agriculteurs, comme la commercialisation et la conservation de l'environnement, tout en mettant à jour et en simplifiant l'information.
- Inciter les agriculteurs à participer à des activités de vulgarisation en utilisant des méthodes de vulgarisation sophistiquées comme les écoles de terrain...

## VI. Programme 09: Pilotage et Appui

*Exécution du budget 2020 (Crédits de paiement en Mille dinars)*

**200444**  
(10.2% du Budget de la mission)

**Dépenses de rémunération : 127079**

**Dépenses de fonctionnement 23075**

**Dépenses d'intervention 10764**

**Dépenses d'investissement 39526**

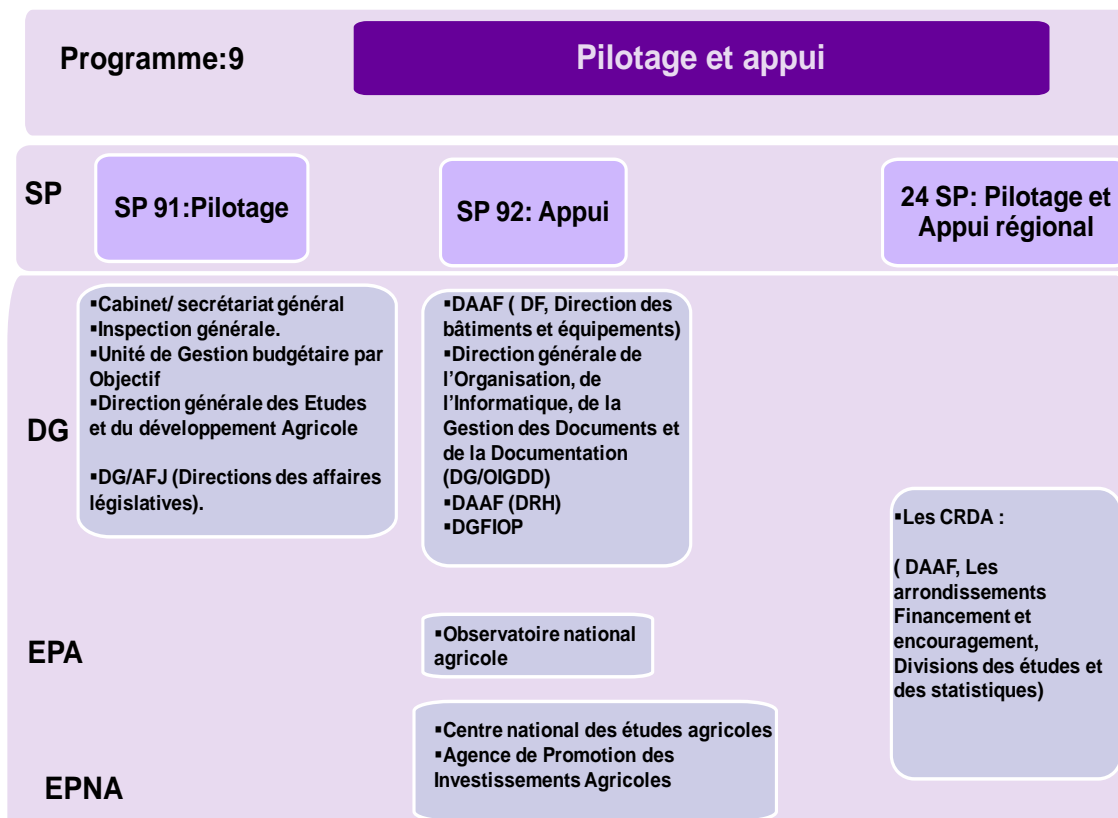
**Chef de programme: Mondher KHARRAT**

**Directeur général des affaires administratives et financières**

**A partir de l'année 2018**

Objectifs stratégiques	Indicateurs de mesure de performance
<b>Objectif 9.1 :</b> Mettre les compétences nécessaires à la disposition des départements pour assurer la mise en œuvre des autres programmes	Indicateur 9.1.1 : Taux d'encadrement (central + régional)
<b>Objectif 9.2 :</b> Améliorer la gestion des moyens matériels	Indicateur 9.2.1 Consommation moyenne de carburant pour les voitures de service (central + régional)
	Indicateur 9.2.2 : Coût moyen de réparation, d'entretien et d'entretien des moyens de transport (central + régional)
<b>Objectif 9.3. Améliorer la qualité des services</b>	Indicateur 9.3.1 : taux de connexion à Internet aux niveaux central et régional (central + régional)

### Les structures intervenantes dans le programme



## Programme N°9 : Pilotage et Appui

Chef du programme  
Mondher KHARRAT

Directeur Général des  
affaires administratives et  
Financières

A partir de l'année  
2018

### 1- Présentation et analyse des résultats de performance :

#### Objectif 9.1: Mettre à la disposition des services les compétences nécessaires pour assurer la mise en œuvre du programme

##### 1/Présentation de l'objectif, réalisation et analyse :

Cet objectif vise à développer le niveau d'encadrement dans les différentes structures centrales et régionales. Il est un des principaux protagonistes dans la réalisation des objectifs de développement.

Cependant, la restriction au recrutement imposée par la loi de finance 2020 ainsi que le niveau de mise en retraite de fin carrière ou anticipées ; conformément à la disposition de la loi n° 51 de l'année 2017) ont été des facteurs moteurs vers l'activation et le renforcement des directives entreprises par le Ministère au niveau des promotions poste-de-travail et aussi la formation continue. Ces directives ont permis d'améliorer le niveau savoir-faire professionnel. Elles ont contribué à réaliser une certaine transition remarquable au niveau de la qualité du travail tout en s'alignant aux axes stratégiques fixés par l'Etat notamment la maîtrise de la masse salariale.

## Indicateur : 9.1.1 : Taux d'encadrement

Indicateur : 9.1.1 : Taux d'encadrement	Unité de mesure	Réalizations			Prévisions			
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	%	21.4	20.8	21.8	20,7	20,5	22.2	22.3
Cadre : Nbre	-	5772	5699	5498	5522	5500	5452	5418
Nombre total	-	26974	26886	25145	25100	24890	24560	24200

**Définition de l'indicateur :**

Le niveau de qualification et du savoir-faire des agents d'encadrement reflète une certaine qualité de gestion et de gouvernance au sein du Ministère.

Mettre à la disposition de l'administration un nombre suffisant de cadres catégorie A contribue à renforcer le taux d'encadrement et par conséquent développer la compétence technique, administrative, juridique et législative.

**Méthode de calcul de l'indicateur :**

$$\frac{\text{Nombre de cadres catégorie A}}{\text{Nombre Total des agents au Ministère}} \times 100$$

**Sources des données pour calculer l'indicateur**

La Direction Générale des Services Administratifs et Financiers (Cellule des concours).

**Analyse de l'écart enregistré au niveau des réalisations par rapport aux estimations de l'indicateur pour l'année 2020 :**

En comparaison avec l'année 2019, il est à noter que le taux de réalisation d'encadrement a augmenté de 1%. Ce taux de réalisation était de l'ordre de 20,8 %.

Cette augmentation est due à la diminution de l'effectif employé.

Elle est la conséquence de la restriction au recrutement d'une part et de la mise en retraite de fin de carrière soit-il ou anticipée, d'autre part.

En parallèle, l'activation des concours internes de promotion et la régularisation des situations administratives de certains cadres ont bel-et-bien contribué à améliorer quantitativement le taux d'encadrement 2020 en comparaison à 2019.

**En résumé**

Les principaux facteurs qui ont conduit à un tel résultat sont :

- La restriction au recrutement
- Les Retraites de fin de carrière
- L'activation des concours internes de promotion notamment des cadres catégorie A1 et A2
- La formation continue
- La régularisation de certaines situations administratives des cadres,

**Objectif 9.2 : Améliorer la gestion des moyens matériels****Indicateur 9.2.1 : Consommation moyenne du carburant pour les voitures de service**

Indicateur	Unité de mesure	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Prévisions 2020	Réalisations 2020	Taux de réalisation par rapport aux	Prévisions 2021	Prévisions 2022
9.2.1 : Consommation moyenne du carburant pour les voitures de service	Litre/100 km	8	8.1	8,2	9.2	%94.56	% 8,0	8,2 %

**Définition de l'indicateur**

Cet indicateur permet de mesurer la consommation moyenne kilométrique des véhicules.

**Méthode de calcul de l'indicateur**

$$\frac{\text{Quantité Consommée en Litre}}{\text{Distance parcourue par 100 km}} \times 100$$

**Sources des données pour calculer l'indicateur**

- Quantité du carburant consommé (en litre)
- La distance totale parcourue (100 km)

### Analyse et explication des résultats réalisés en comparaison avec les données estimatives au titre de l'année 2020.

Le mot d'ordre, à ce niveau, est la rationalisation dans la consommation de l'énergie moyennant la prise de certaines mesures drastiques à savoir ;

- La publication des circulaires à tous les services mettant en exergue la rigueur et le sens de responsabilité (individuelle et collective). Les consignes, à ce niveau, ont pour objectif de sensibiliser tous les intervenants à être beaucoup plus rationnels en matière de consommation du carburant,
- l'Utilisation de l'application **AGILIS** et la recherche sans cesse à la faire évoluer en réponse aux exigences d'optimisation de la consommation d'énergie,
- Suivre quotidiennement le niveau de consommation du carburant et informer les responsables des administrations (centrales soit-il ou régionales) de toute défaillance possible afin d'y remédier à temps. Cette mesure instaure indirectement un système de vigilance à toute situation de gaspillage en carburant et par conséquent, elle soutient toute forme de décision d'arbitrage afin de redresser la barre.
- Sensibiliser quotidiennement les usagers des véhicules du professionnalisme que doivent faire preuve en interaction avec le matériel roulant.

### Indicateur 9.2.2 : Coût moyen de réparation, de maintenance et d'entretien des moyens de transport

Indicateur	Unité de mesure	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Prévisions 2020	Réalisations 2020	Taux de réalisation par rapport aux prévisions	Prévisions 2021	Prévisions 2022
<b>Coût moyen de réparation, de maintenance et d'entretien des moyens de transport</b>	Mille dinars	722	652	730	634	%86.84	517	518

#### Définition de l'indicateur :

L'objet de cet indicateur s'articule autour de la maintenance du matériel roulant au parc des véhicules du Ministère.

#### Méthode de calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Coût global de la maintenance}}{\text{Nombre Total des véhicules}} \times 100$$



### Sources des données pour calculer l'indicateur

- Coût global de la maintenance
- Nombre total des véhicules

#### Analyse et explication des résultats réalisés en comparaison avec les données estimatives au titre de l'année 2020.

Malgré l'obsolescence observée du matériel roulant, le coût de la maintenance, en revanche, a enregistré une baisse par rapport à l'année 2019. Cela est dû aux dispositions suivantes qui ont été entreprises :

- Publier des circulaires rappelant l'importance dédiées au respect des directives et procédures et ce en application des textes des lois en vigueur.
- Multiplier les opérations de contrôle du matériel roulant d'une manière périodique et suivre de près l'activité maintenance et réparation de l'atelier.
- Exploiter pleinement l'application **GESPARC** (un outil d'aide à la gestion du parc)
- Installer des caméras à tous les coins de l'atelier et l'équiper d'une pointeuse d'empreinte pour assurer l'assiduité des ouvriers.
- Surveiller l'entrée des véhicules de services au parking du parc et interdire l'utilisation des voitures double-ponts sauf qu'en cas de nécessité. Enfreindre cette directive expose son acteur à des procédures disciplinaires à son égard.
- Avoir le contrôle du matériel roulant par le biais du système **GPRS**
- Prioriser l'exploitation des voitures économiques en consommation du carburant et dont leur maintenance est estimée à faible coût par rapport aux autres jugées coûteuses.
- Inventorier les pièces de rechange supplémentaires et les réemployer aux autres structures régionales.

### Objectif 9.3 : Améliorer la qualité des Services

Cet objectif vise à instaurer un réseau d'information. Cette plate-forme de communication permet une certaine facilité d'accès et échange d'information via les applications nationales et spécifiques notamment entre le central et le régionale. Il vise aussi à faire régner un mode de travail « on Line » notamment le visioconférence et le mailing.

#### Indicateur 9.3.1 : taux de connexion à Internet aux niveaux central et régional

Indicateurs de performance	Unité de l'indicateur	Prévisions 2019	Réalisations 2019	Taux de réalisation par rapport aux Estimations 2019	Prévisions 2020	Réalisations 2020	Taux de réalisations par rapport aux prévisions 2020
Indicateur 9.3.1	%	100	100	100	100	100	100

**Définition de l'indicateur :**

Cet indicateur reflète le niveau de connectivité de différentes structures administratives (centrales et régionales) aux réseaux interne et externe. Il interprète l'accessibilité de l'administration à l'information à distance, le niveau de communication « on line » entre les structures du Ministère (centrales et/ou régionales) ainsi qu'avec le public. Il faut noter que l'efficacité de cet indicateur s'articule aussi autour de la rapidité d'accès et de la disponibilité de l'information et surtout sa sécurité contre toutes sortes d'intrus menaçants.

**Méthode de calcul de l'indicateur**

Nombre d'agent utilisant un ordinateur de capacité évoluée et connecté au réseau Internet

X 100

---

Nombre Total d'agent utilisant un ordinateur de capacité évoluée

**Sources des données pour calculer l'indicateur**

Direction Générale de l'Organisation, de l'Informatique et de la Gestion des Documents et D'Archive.

**Analyse et explication des résultats réalisés en comparaison avec les données estimatives au titre de l'année 2020.**

Durant les deux années passées ; 2019 et 2020, l'indicateur de performance de la connectivité aux réseaux interne et externe a enregistré un résultat de 100%. Cela reflète le dévouement de l'administration à s'investir progressivement dans l'instauration, le renouvellement et la prolifération du réseau internet aux différentes structures administratives du Ministère. Cette directive a été entreprise depuis 2016.

Garantir un certain niveau de connectivité au réseau internet « non stop » avec un débit rapide était le principal souci de l'administration. Par ailleurs, l'accès rapide à l'information à tout moment n'est que le fruit d'un travail acharné dans la maintenance et aussi la formation des internautes au domaine Active Directory.

Par ailleurs, des opérations de mise en place d'armoires, hubs, répartiteurs, switchers etc. ainsi que des travaux de renouvellement du câblage sont prévues au cours des années prochaines afin de renforcer la transmission des données entre les différents intervenants. La fourniture des équipements informatiques modernes en est aussi concernée.

## 2- Présentation de l'exécution du budget programme:

Tableau N°3

Exécution du budget programme pour l'année 2020 par rapport aux prévisions

Répartition selon la nature de la dépense

Unité : mille dinars

Désignation des Parties Budget		Estimations 2020	L'exécuté 2020 (2)	L'exécuté par rapport à l'estimé	
		Loi de Finances Complémentaire (1)		Montant (2)-(1)	Taux de d'exécution % (2)/(1)
Dépenses de rémunération	Crédits de paiement	141077	127079	-13998	90,1%
Dépenses de Fonctionnement	Crédits de paiement	17964	23075	5111	128,5%
Dépenses d'Intervention	Crédits d'engagement	16170	10764	-5406	66,6%
	Crédits de paiement	16170	10764	-5406	66,6%
Dépenses d'Investissement	Crédits d'engagement	123256	115434	-7822	93,7%
	Crédits de paiement	40403	39526	-877	97,8%
Total	Crédits d'engagement	298467	276352	-22115	92,6%
	Crédits de paiement	215614	200444	-15170	93,0%

Le taux d'exécution du budget alloué au Programme Pilotage et Appui a atteint **93%** du total des crédits répartis au titre de l'année 2020. Ce pourcentage se traduit comme suit :

**Les Dépenses de Rémunération** ont atteint **90,1 %** du total des crédits inscrits à la loi de finance 2020. Une partie de ces crédits, soit **3,630 MDT** (Millions de Dinars Tunisiens), a été virée vers les autres programmes pour subvenir à leurs besoins de crédits complémentaires.

**Les dépenses de Fonctionnement** ont atteint **128,5%** du total des crédits inscrits à la loi de finance 2020. Soit **28,5%** de plus provenant d'un virement sous forme de crédits complémentaires qui s'est répartie de la manière suivante :

- **140 mdt** (Mille de Dinars) au profit du sous-programme Pilotage et Appui Jendouba pour couvrir leurs dépenses de jurisprudences
- **5,224 MDT** ont été viré vers certains CRDA (Commissariats Régionaux au Développement Agricole) afin de régulariser leurs impayés envers certains fournisseurs publics notamment la « Société Tunisienne d'Electricité et du Gaz » et la « Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux ».

Les dépenses d'Intervention ont atteint **66,6%** du total des crédits inscrits à la loi de finance 2020 sachant qu'il y eu un virement de **5,224 MDT** au profit de la partie 02 : Dépenses de Fonctionnement.

Les dépenses d'Investissement ont été exécuté totalement avec **97,8 %** des crédits inscrits ont été exécuté à l'année 2020.

Tableau N°4

**Exécution du budget programme pour l'année 2020 par rapport aux prévisions  
Répartition selon les sous programmes et activités  
(Crédits de Paiement)**

Unité : mille dinars

Désignations des Programmes	Activités	Prévisions 2020 LF (1)	Prévisions 2020 LFC (2)	Réalizations 2020	Les réalisations par rapport aux prévisions	
					Montant	Taux d'exécution %
					(2)-(1)	(1)/(2)
Sous-programmes Centraux	Les Activités Centrales					
Sous-programme 1 : Pilotage	1 :	13 310	13 310	13 204	106	99,20
Sous-programme 2 : Appui	2 :	9 960	9 960	9 749	211	97,88
	3 :	6 378	6 378	6 203	175	97,26
	4 :	2 000	2 000	2 000	0	100
	5 :	18 450	18 450	13 106	5 344	71,04
	6 :	11 427	11 427	11 427	0	100
<b>Totaux des Sous-programmes Centraux et des Activités</b>		<b>61 525</b>	<b>61 525</b>	<b>55 689</b>	<b>5 836</b>	<b>90,5</b>
Sous-programmes Régionaux Pilotage et Appui	Les Activités régionales					
	1 :	336	336	336	0	100
	2 :	29 540	29 680	25 851	3 829	87,10
	3 :	402	402	360	42	89,55
	4 :	27 787	27 787	20 931	6 856	75,33
	5 :	102 286	102 286	97 277	5 009	95,10
<b>Totaux des Sous-programmes régionaux et des Activités</b>		<b>160 351</b>	<b>160 491</b>	<b>144 755</b>	<b>15 736</b>	<b>90,20</b>
<b>Total du Programme</b> Sans tenir compte des ressources propres des Organismes publics		<b>221 876</b>	<b>222 016</b>	<b>200 444</b>	<b>21 572</b>	<b>90,28</b>

## Les Orientations avenir pour renforcer la performance

Les orientations qui vont-être suivies prochainement par la mission de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime, se traduisent par la prise des dispositions suivantes :

- 1- Redéployer tout le matériel roulant (service ou fonction) et le mettre sous tutelle du service transport (concernant la structure centrale) et des arrondissements bâtiments (en ce qui concerne les structures régionales).
- 2- Interdire l'attribution des voitures qui sont acquises dans le cadre du projet financé par des prêts extérieurs et/ou dons, à des fins personnelles ou fonctionnelles et les équiper toutes par le système de GPRS.
- 3- Généraliser le GESPARC (ou solution WEB équivalente) à tous les services transport et arrondissements bâtiment. Créer une banque de données centralisée sur la situation de la flotte du matériel roulant afin de faciliter l'accès à une information précise et actualisée.
- 4- Equiper toutes les voitures de GPRS.
- 5- Sensibiliser encore plus tous les intervenants sur le volet de la rationalisation de la consommation en carburant ainsi que sur l'importance de la maintenance du matériel roulant.
- 6- Face à l'obsolescence remarquable de la flotte du matériel roulant causant ainsi des dépenses supplémentaires en pièces de rechange et en tôlerie ainsi qu'une fréquence élevée de pannes, il est proposé dans les années qui viennent de :

**a/** renouveler une partie de la flotte par l'acquisition des voitures de service puissance ne dépassant pas les 5 chevaux fiscaux (ce propos occupe actuellement la principale orientation avenir de la mission afin d'améliorer la performance en terme de maîtrise des coûts du matériel roulant).

**b/** exploiter le gaz naturel en substitution au carburant comme solution favorable à l'environnement et aussi moins coûteuse à l'instar de l'expérience modèle de la Société ENNAKL de Tunis qui a introduit dans sa flotte du matériel roulant des bus à gaz naturel.

- c/** équiper les citernes de stockage du carburant, sises essentiellement dans les établissements régionaux, par un systèmes de contrôles en liaison satellitaire à l’instar du système de contrôle du niveau d’eau aux barrages.
- 7-** consacrer un volet spécifique aux résultats obtenus de performance en matière de rationalisation en consommation carburant dans le Rapport d’activité du Prog 9.
  - 8-** Pointer au doigt les objectifs spécifiques à la maîtrise de l’énergie au niveau du plan budget estimatif de l’administration ainsi que les moyens employés et les résultats attendus.
  - 9-** Prévoir constamment dans l’ordre du jour des séances d’écoute organisées par l’administration, un volet intitulé « le suivi d’exécution du programme de la maitrise en énergie ».
  - 10-** Renforcer le mécanisme de contrôle des voitures de service censées transporter les agents ayant des ordres de mission et ce par le biais d’une application en relation avec les systèmes GESPARC et GPRS et substituer, si c’est possible, les correspondances postales à transporter par celles électroniques via l’e-mail ou Fax.
  - 11-** Poursuivre l’organisation des cycles de formation au profit des conducteurs, des responsables du parc et des agents chargés de la maintenance, sur la bonne conduite et les procédures d’une gestion rationnelle en maintenance du matériel roulant. L’idée est de les sensibiliser à préserver les acquis de l’Etat et de montrer les retombées positives d’une bonne procédure préventive en matière de maitrise en consommation du carburant. Par ailleurs, des cycles de formation externe seront prévus en collaboration avec certains concessionnaires de voitures locaux afin d’améliorer le savoir-faire des agents de maintenances en terme de techniques et procédures dans le diagnostic des pannes, la tenu de carnet de bord, le traitement et l’actualisation des données d’intervention dans l’application GESPARC.
  - 12-** Réviser les textes de loi et procédures en vigueur en prenant en considération la nature de l’activité de la structure chargée de gérer le matériel roulant, ses spécificités notamment l’omniprésence afin d’assurer le suivi et la vigilance aux problèmes potentiels.

- 13-** Revoir le Décret n°11 daté le 10 Janvier 2005 qui vient de réviser et achever le Décret n°189 daté le 11 Février 1988 qui concerne les acquis en matériel roulant de l'Etat, des Assemblées publiques et provinciales et des organismes publics.
- 14-** Donner plus d'importance à la formation continue en diversifiant les domaines notamment les thèmes para-activité afin d'améliorer le background intellectuel des agents. Cela pourra contribuer à améliorer de près ou de loin leurs compétences administratives.
- 15-** Œuvrer à la mise au point des techniques du travail administratif plus évoluées. L'informatisation de l'administration, à travers des applications spécifiques, assure un certain niveau d'automatisme et souplesse et aide l'agent à prendre la décision en toute sécurité et à temps.